

Reprise de la Séance**MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT**
-----**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Madame, Messieurs les Ministres,
Mesdames, Messieurs les Députés,

La séance est ouverte. L'ordre du jour appelle l'examen du projet de budget du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat. je vous prie de vous reporter à la page 162, la parole est à Monsieur Ibrahima FALL, Rapporteur général de la Commission des Finances, de l'Economie générale et du Plan.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR

Monsieur le Président,
Madame, Messieurs les Ministres,
Mes Chers Collègues,

Le projet de budget du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, pour l'année 2000, a été arrêté à la somme de 708.183.000 F. contre 716.384.000 F. pour l'année 1999, soit une baisse de 6.201.000 F. en valeur absolue et 0,87 % en valeur relative.

Par nature de dépenses, le projet se présente ainsi qu'il suit :

- Au Chapitre 461 - Dépenses de Personnel, les crédits passent de 568.962.000 F. à 609.085.000 F. pour l'année 1999, soit une baisse de 40.123.000 F. en valeur absolue et de 6,59 % en valeur relative.
- Au Chapitre 462 - Dépenses de Matériel, les crédits passent de 132.755.000 F. à 109.833.000 F. pour l'année 1999, soit une hausse de 30.922.000 F. en valeur absolue et de 30,37 % en valeur relative.
- Au Chapitre 463 - Dépenses d'Entretien, les crédits passent de 5.466.000 F pour l'année 1999 F. à 5.466.000 F. pour l'année 2000, soit une hausse de 3.000.000 de F. en valeur absolue et de 54,88 % en valeur relative.

Votre Commission a entendu le rapport fait au nom de la Commission de l'Equipeement et des Transports.

Ensuite, vos commissaires, après avoir félicité et encouragé le Ministre', ont apporté des contributions et posé des questions portant notamment sur :

- Le Plan Directeur de Touba,
- l'attribution de parcelles de terrain aux députés,
- le problème des habitations irrégulières de Mbao,
- les espaces verts à Dakar,
- la restructuration de Hann Plage,
- la Fondation Droit à la Ville,
- les problèmes entre la Ville de Dakar et la SICAP,
- les conflits entre le Maire de la Ville et les Mairies d'Arrondissement,
- le conflit entre la SCAT-URBAM et la SICAP,
- la Grande Niayes,
- la situation du Quartier Pikine de Saint-Louis,
- l'état d'avancement des projets SICAP et SNHLM à Saint-Louis,
- le décongestionnement de Guet-Ndar à Saint-Louis,
- les espaces vallonnés et sites en hauteur du pays ; ne vaudrait-il pas mieux inciter les populations à habiter sur les sites en hauteur et affecter les vallons à l'exploitation agricole ?
- les modalités d'élaboration des plans directeurs,
- l'existence de structures de contrôle par rapport au respect du Domaine de l'Etat et de l'occupation sauvage de l'espace urbain, constructions sur les servitudes par exemple,
- l'affectation de 1 % du coût de construction des grands ensembles à la décoration et à l'aménagement,
- l'aménagement de parcelles assainies pour l'extension et l'agrandissement des villes secondaires,
- le maintien aux cités et aux immeubles de la SICAP et de la SNHLM de leur cachet originel,
- la restructuration des quartiers de la Banlieue de Dakar, les services compétents ne pouvant accéder à certains endroits en cas d'incendie,
- le problème de sécurité dans la Ville de Touba,
- l'état d'avancement du dossier HAMO ; le sort des employés,
- l'accessibilité des logements aux Sénégalais au regard des coûts de construction élevés ; que peut-on faire pour comprimer ces coûts et permettre au maximum de Sénégalais d'accéder au logement ?
- l'intérêt et l'importance de la reprise des réunions du Conseil national de l'Urbanisme,
- la situation et l'attention à porter sur les bâtiments vétustes de Dakar et Saint-Louis,
- le manque d'information des émigrés Sénégalais concernant l'accès à la propriété bâtie,

- les plans de lotissement de Pout et Kayar : la population croît dans ces localités et la construction s'y développe de manière effrénée,
 - la compétence en matière domaniale entre le MEFP et le MUH,
 - le classement de l'ancienne Poste de Pout parmi les monuments historiques,
 - l'attention à porter sur la destruction de la Niayes de Pikine,
 - la destination à donner aux terrains laissés disponibles par la Zone franche industrielle de Dakar,
 - les constructions sur le domaine public maritime,
 - l'aménagement de la Corniche-Ouest ; prendre garde à ne pas étouffer la Médina,
 - l'intérêt à opter pour les constructions en hauteur dans l'avenir
 - les matériaux locaux et l'intérêt du Conseil régional de Thiès d'acquérir la machine brésilienne,
 - la réparation des services au niveau du MUH qui ne fait pas ressortir les anciennes attributions de l'ex-ministre de la Ville,
 - l'Observatoire national de la Ville,
 - l'inquiétude suscitée par l'élargissement de l'Autoroute pouvant conduire à une augmentation du trafic sur Dakar et l'étouffement de la capitale. Diamniadio qui aurait pu servir de ville-dortoir pour désengorger Dakar connaît, paradoxalement, des constructions anarchiques à grande échelle,
 - le renforcement des services régionaux et départementaux du MUH,
 - le rattachement des services du Cadastre et des Domaines au MUH plutôt qu'au MEFP,
 - l'attribution aux émigrés d'un quota de parcelles et de logements sur les programmes BHS,
 - le développement d'une meilleure communication entre la BHS et les émigrés souvent inquiets des longs silences de la Banque alors même qu'ils y ont déposé leurs fonds
 - l'ouverture d'une réflexion sur la mise sur pied, par l'Etat, d'un plan social-logement au profit de ses agents,
 - la privatisation de la SICAP,
 - la promotion immobilière privée,
 - les lotissements et constructions sur le domaine public maritime (cas spécifique de l'hôtel SUNUGAL)
- la superficie disponible et l'utilisation à en faire de la Zone d'Aménagement concertée (ZAC) de Mbao.

A la suite de vos commissaires, le Ministre a pris la parole pour exprimer ses remerciements aux députés pour leur appréciation positive du travail effectué et pour les contributions qui ont été faites. Il a été pris bonne note de l'essentiel de ces contributions pour en faire l'usage le plus approprié dans le cadre des

réflexions qui seront conduites et des décisions que le Gouvernement pourrait être amené à prendre sur les sujets qui ont été abordés.

Répondant par la suite, l'une après l'autre, aux questions posées, le Ministre précisera, que le Plan Directeur de Touba est en cours depuis plusieurs années. Des lenteurs avaient été notées mais le projet a été finalement déposé par le Cabinet d'Études auprès du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat. Il a été examiné par les services compétents. Des observations ont été faites et elles sont prises en compte par le Cabinet d'Études. Le plan est un aspect et les aménagements en sont un autre. En effet, il s'agira de créer à Touba, dont la croissance est très rapide, des infrastructures de nature à répondre aux besoins des populations notamment d'assainissement, d'eau et d'électricité.

En ce qui concerne le problème des habitations irrégulières, Mbao est à considérer au sens large, depuis la Bretelle de Fass-Mbao, jusqu'au Cap des Biches.

Avec la croissance de la population et l'évolution du Village, il faut avoir une bonne perspective dans le cadre de l'aménagement

La Zone franche industrielle (ZFI) sera prise en compte de même que la Forêt classée qu'il faut sauvegarder.

D'ailleurs, avec le déclassement de la ZFI, une partie des superficies de la Zone a été affectée à Mbao par le Chef de l'Etat et devra être aménagée.

L'habitat irrégulier sera restructuré.

S'agissant des espaces verts à Dakar, le Ministre dira qu'ils constituent un élément fondamental en matière d'urbanisme. Cet élément figure dans les prescriptions des plans directeurs d'urbanisme (PDU), des plans d'urbanisme de détail (où les localisations de ces espaces verts sont précisées) et dans les projets de lotissement où les réserves d'espaces verts sont prévues, même si leur destination est très souvent détournée).

La dimension "Espaces verts" est aussi prise en compte dans les structures de l'Etat avec, pour chacune, une mission définie, MEPN, MUH avec la Direction des Espaces verts urbains qui intervient en amont et en aval dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie, des collectivités locales, notamment la Ville de Dakar qui a une Direction de l'Aménagement urbain.

Cependant, il y a des limites dans l'application mais aussi l'insuffisance des moyens. Pour la restructuration de Hann-Plage, le Ministre a précisé qu'elle doit

se faire en relation avec les populations. Les transferts de population se feront en fonction des réserves foncières disponibles. Pour la SCAT-URBAM, il faut tenir compte des normes de commercialisation de la Société.

Cependant, les concertations vont se poursuivre sur ce dossier en vue d'une solution globale et satisfaisante. Le décret concernant Hann est à revoir.

Pour la fondation Droit à la Ville (FDV), sa création découle du constat que la restructuration foncière se fait sur la base de concertations et à ce niveau, différentes structures interviennent : Administration, collectivités locales, populations, sociétés concessionnaires, bailleurs, etc.

Ces actions étant difficiles à conduire, il a fallu créer une structure souple pour les mettre en œuvre. Ainsi un opérateur privé dénommé Fondation Droit à la Ville a été mis en place et sera reconnue d'utilité publique.

Les partenaires dans cette Fondation sont les intervenants habituels ; la République d'Allemagne et les bailleurs de fonds.

Pour sa gestion, a été créé un Conseil de Fondation au sein duquel l'Administration est représentée (MUH et MEFP) ainsi que les collectivités locales.

Il n'existe donc pas de contradiction, ni de concurrence avec l'Administration. D'ailleurs, l'Etat est le plus gros souscripteur avec 600 millions à verser en 3 ans (1999, 2000, 2001) suivi des Villes de Dakar (100 millions) et de Pikine (100 millions).

La Fondation va remplacer le projet DUA/GTZ qui s'achève le 31 Décembre 1999.

Elle a un caractère privé mais le recrutement de son personnel tiendra compte, autant que possible, des compétences existantes dans le projet DUA/GTZ.

S'agissant du différend entre la Ville de Dakar et la SICAP, c'est dans un cadre concerté que ce problème trouvera une solution.

Pour les conflits entre villes et communes d'arrondissement, la solution est non pas de reculer en retirant des compétences déjà transférées, mais d'accroître les moyens des communes d'arrondissement pour leur permettre d'exercer ces compétences et de les prendre en charge.

Dans ce cadre, la Réforme fiscale en cours pourra aider à trouver des solutions.

Quant au conflit SCAT-URBAM/SICAP, il provient d'un désaccord sur le prix de cession au mètre carré des terrains de la SICAP reconnus d'utilité publique et affectés à la SCAT-URBAM qui a reçu mission d'aménager le site de Hann-Maristes.

Le taux de l'indemnité à verser à la SICAP n'ayant pu être fixé de manière concertée, le dossier a été jugé en première instance, en appel et en cassation. La SICAP a eu gain de cause.

L'autorité de la chose jugée prévalant, l'Etat doit indemniser la SICAP au taux fixé par le juge. Cette indemnisation aurait d'ailleurs dû intervenir avant l'aménagement des terrains en question car en matière d'expropriation, c'est le principe de l'indemnisation juste et préalable.

Le MEFP est en train de prendre les dispositions pour le règlement de cette compensation à la SICAP.

Concernant la Grande niayes, il existe un projet d'aménagement. Une réunion s'est d'ailleurs tenue sous la présidence du MUH sur ce problème, en présence des collectivités locales de la Région de Dakar. La Niayes est un don de Dieu. Elle s'étend de Saint-Louis à Dakar et a toujours occupé une place centrale dans l'écosystème de la Région. Malheureusement, elle est fortement agressée et les occupations dont elle fait l'objet par endroits rompent sa continuité.

Elle doit retrouver ses vocations antérieures (zone maraîchère - loisirs, voire site touristique).

Son aménagement nécessite des moyens que l'Etat doit trouver mais sa gestion se fera avec les collectivités locales qui doivent la prendre en charge en relation avec les populations dont la responsabilité est essentielle à l'amélioration du cadre de vie.

Le projet de Golf est loin d'être un amas de béton. Ce sera plutôt un espace et un parcours de verdure organisé et attractif.

Le projet du Technopôle est du ressort du Ministère de la Recherche scientifique et de la Technologie mais ce qui existe pour le moment, est loin d'avoir dénaturé la Niayes.

Pour la situation du Quartier Pikine de Saint-Louis :

Pikine est un quartier construit sur l'eau. La responsabilité sur cette situation est partagée. L'eau de ce quartier provient de la nappe phréatique qui affleure, de la

pluie et du Fleuve ; de plus, se pose un problème de déversoir des eaux pompées.

La restructuration en cours n'a démarré qu'en 1996 alors qu'en la matière, l'expérience montre que c'est une opération qui dure au moins 5 ans (exemple de Dalifort à Dakar).

Il faut aussi noter que les infrastructures programmées étaient estimées à 12 milliards alors que seuls 3,5 milliards sont disponibles. Un réajustement a dû être opéré.

L'appel d'offres va être lancé en Novembre et les travaux devront démarrer en Janvier 2000.

En tout état de cause, le problème de la Ville de Saint-Louis doit faire l'objet de concertations pour sa solution définitive à long terme.

S'il faut déplacer la Ville, il faudrait le faire d'autant que la Commune ne tient plus dans ses limites actuelles.

Etat d'avancement des projets SICAP et SN/HLM à Saint-Louis :

la préoccupation de la SICAP est d'avoir une clientèle solvable. Sa stratégie a donc été de réaliser un certain nombre de logements - témoins, en attendant la réaction d'éventuels demandeurs. Si la demande se manifeste et si la clientèle est solvable, la SICAP est prête à réaliser son projet.

Quant au projet SN/HLM, il a connu un certain retard du fait de la réalisation de gros investissements à Hann-Maristes et à Gibraltar qui ont immobilisé les fonds de la Société. Les études sont actuellement terminées pour ce projet et son démarrage est prévu courant Décembre 1999-Janvier 2000.

En ce qui concerne les espaces vallonnés et les sites en hauteur du pays, le Ministre est d'accord que des dispositions doivent être prises pour éviter qu'en matière d'aménagement, les difficultés connues en milieu urbain soient étendues à l'espace rural. Aussi, les plans d'aménagement devront-ils, notamment, prévoir de situer l'habitat dans les zones élevées et affecter les bas-fonds à l'activité agricole.

Les plans – directeurs sont élaborés à la suite d'enquêtes et de collectes de données sur le terrain. Cela permet de dresser une véritable monographie des lieux. C'est dans ce cadre que les anciens sont d'ailleurs consultés.

Des structures de contrôle existent. La Police de l'occupation de l'espace est du ressort du MUH qui, cependant, se trouve confrontée à un manque de moyens pour l'exercer correctement.

L'assermentation de tous les agents du MUH est en cours pour étendre les possibilités de contrôle.

Pour l'affectation de 1 % du coût de construction des grands ensembles à la décoration, le Ministre précisera que c'est prévu par une loi qui n'est pas appliquée. Des dispositions seront prises pour la faire respecter.

Concernant l'aménagement des parcelles assainies pour l'extension et l'agrandissement des villes secondaires, des projets existent dans ce cadre avec la ZAC de Mbao dont la deuxième tranche va démarrer, et avec la SN/HLM qui prépare le troisième projet Parcelles Assainies de Keur Massar. Il démarrera dès que les contraintes liées aux problèmes fonciers seront réglées avec le Service des Domaines et l'aménagement de parcelles dans les autres régions. Kaolack en a d'ailleurs déjà bénéficié.

Pour le maintien aux cités et immeubles de la SICAP et de la SNHLM de la SNHLM de leur cachet originel, le Ministre dira que des normes d'urbanisme sont fixées pour chaque site. De plus, toute construction (nouvelle ou transformation) doit faire l'objet d'une autorisation. Ce qui permet de contrôler le respect des règles d'urbanisme (construction en rez-de-chaussée ou à étages avec la limitation requise au besoin).

Pour la restructuration des quartiers de la Banlieue de Dakar, il s'agit d'une nécessité. Des opérations sont déjà en cours dans certains quartiers de Pikine mais les moyens font défaut pour l'étendre à d'autres.

Il faut signaler l'engagement de l'Allemagne, dans le cadre de la Fondation Droit à la Ville, à financer une première phase de restructuration de quartiers irréguliers à Pikine Guinaw-Rails.

Il reste que la solution, c'est l'anticipation de l'occupation par l'aménagement préalable. Cela peut se faire si des moyens sont disponibles.

L'Occupation des servitudes est interdite par la loi.

Si des constatations sont faites, des sommations sont servies. Elles sont suivies de démolition en cas de refus d'obtempérer.

Concernant l'assainissement des routes, ce volet doit être pris en compte dans les programmes routiers pour éviter les dégradations rapides des routes.

Pour la sécurité dans la Ville de Touba, un aménagement approprié tenant compte des besoins et de la spécificité de cette ville participe à la prise en charge de la gestion de la sécurité dans cette localité. (cf. page 7 "PDU Touba")

Sur l'état d'avancement du dossier de HAMO, cette société a été liquidée non pas par l'Etat mais par son organe dirigeant.

La Société n'avait pas de patrimoine propre (outil de production). Celui-ci appartenait à l'Etat qui l'a cédé à un repreneur, qui s'est engagé à reprendre le personnel en tout ou partie. Cela est en cours avec l'évolution des activités du repreneur.

Un liquidateur a été désigné pour gérer les créances et surtout les dettes de HAMO. Cependant, il est confronté à des difficultés car le sort des avoirs prétendus appartenir à HAMO n'est pas encore dénoué au niveau de la SNR.

Pour l'accessibilité des logements aux sénégalais au regard des coûts de construction élevés, l'objectif est d'arriver à réaliser un type de logement dont le coût est compatible Avec le revenu moyen des Sénégalais.

La réponse est à trouver dans les éléments constitutifs de ce coût terrain, matériaux, qui ont doublé avec la dévaluation, ainsi que la fiscalité où l'Etat a consenti beaucoup d'allégements financements à long terme à trouver pour l'amortissement du logement en 20/30 ans.

Sur l'intérêt et l'importance des réunions du Conseil national de. l'Urbanisme, la tenue de deux réunions de ce dernier le 13 Mars 1998 et le 5 Août 1999 marque la volonté des hautes autorités d'imprimer un nouvel élan au secteur de l'Urbanisme et de l'Habitat.

Concernant les bâtiments vétustes de Dakar et Saint-Louis, il est prévu la réhabilitation des centres historiques (Rufisque, Saint-Louis). Le recensement des bâtiments est en cours ainsi qu'un archivage architectural qui permettra une reconstitution de l'original en cas de besoin.

S'agissant du manque d'information des émigrés, sur l'accès à la propriété bâtie, il a été élaboré un guide des coopératives à l'attention des populations, notamment des émigrés.

Des actions sont déjà faites pour eux, notamment l'attribution de parcelles (ZAC de Mbao et autres sites)

Le MAESE et le MUH sont disposés à leur égard et l'information est disponible.

Cela dit, leur épargne est en sécurité dans les banques, précise le Ministre.

En ce qui concerne Pout, la restitution des photos aériennes se fera dans le budget de l'an 2000.

Quant à Kayar, son aménagement se fera dans le cadre du Plan d'Aménagement de la Grande Côte et suivant l'activité principale du village qu'est la pêche.

D'ailleurs, tous les villages tournés vers cette activité devront faire l'objet d'aménagement.

Pour les compétences en matière domaniale entre le MEFP et le MUH, la rationalisation constitue un des principes d'action du Gouvernement. Aussi, les conséquences sont exécutées dans un cadre de concertation et de solidarité, l'objectif fixé étant commun.

Pour le classement de l'ancienne Poste de Pout comme monument historique, la demande est notée et va être examinée dans le cadre du classement en cours de réactualisation avec le Ministre de la Culture.

Sur la destination des terrains de la ZFI laissés disponibles, un plan d'aménagement en préparation fera les propositions d'affectation.

En ce qui concerne les constructions sur le domaine public, elles doivent être autorisées. Dans le cas contraire elles font l'objet de démolition. Le Domaine public doit être préservé.

S'agissant de l'aménagement de la Corniche-Ouest, il se fait dans un cadre concerté. Un groupe de travail dont le MUH fait partie, élabore le projet.

Pour les constructions en hauteur, le Ministre est d'accord. A ce titre, il a été élaboré un projet de décret portant application de la Loi sur la Copropriété des immeubles bâtis.

Matériaux locaux et intérêt du Conseil régional de Thiès pour la Technologie Brésilienne.

L'utilisation des matériaux locaux est un facteur d'allégement du coût des logements. Une usine existait mais elle a été rachetée et fermée par ses concurrents. Elle pourrait être réouverte. Le Ministre note la demande pour la machine brésilienne pour examen.

Répartition des services au niveau du MUH qui ne fait pas ressortir les anciennes attributions de l'ex-Ministère de la Ville.

Les attributions sont bien intégrées. Il se pose plutôt un problème de moyens pour exécuter les projets existants. Des contacts sont en cours avec le MEFP. Une cellule provisoire a été créée. Elle suit les actions à ce niveau.

Un projet de décret créant l'Observatoire national de la Ville vient d'être élaboré. De toutes façons, la prise en charge de la dimension Ville, pour les générations à venir, est une nécessité

Dans ce cadre, Monsieur le Premier Ministre a prescrit l'élaboration d'une lettre de politique de développement de l'urbanisme, de l'habitat et de la ville.

Sur l'inquiétude suscitée par l'élargissement de l'Autoroute, le Ministre dira que l'Autoroute est à réaliser en minimisant les inconvénients. Il sera nécessaire de prévoir, pour la rendre fonctionnelle des voies transversales, des échangeurs et un parc automobile moins polluant.

Pour le renforcement des services régionaux et départementaux du MUH, le Ministre a précisé que c'est prévu. L'ambition est de renforcer tous les services déconcentrés du MUH en moyens et en personnel. Une demande de recrutement a été envoyée au MEFP.

Pour l'accès au logement des agents de l'Etat, la proposition est notée. Elle doit concerner tous les travailleurs et faire l'objet d'une large concertation.

Pour la privatisation de la SICAP, le Ministre rappellera que la SICAP est une société d'économie mixte où l'Etat est majoritaire. Elle existe depuis 1951. Sa vocation est la construction de logements. Elle a une grande expérience dans ce domaine et elle est dotée d'un patrimoine important.

L'option de la privatisation a été prise depuis 1987 par une loi. Par cette décision, l'Etat a comme objectif le renforcement de la SICAP en lui permettant de mieux faire face à la demande de logements.

Monsieur le Premier Ministre, dans sa lettre de mission adressée au MUH au lendemain de la formation du Gouvernement, a demandé la mise en œuvre de la décision avec comme échéance Décembre 1999.

Cette décision a été confirmée en Conseil des Ministres. Le Ministre, chargé de la tutelle technique, s'y attelle avec le MFFP (cellule de Gestion et de Contrôle du Portefeuille de l'Etat).

Pour la promotion immobilière privée, le Conseil interministériel du 10 Novembre 1999 va l'examiner, entre autres doléances, en vue de solutions aux problèmes posés notamment :

- réserves foncières à mettre à disposition par la construction de voies (notamment prolongement de la VDN - voies transversales)
- fiscalité allégée,
- financements adéquats et accessibles,
- procédures dont l'allègement est indispensable.

Lotissements et constructions sur le DPM (cas spécifique de SUNUGAL)

Ce cas est noté et va être examiné de plus près.

Concernant les superficies disponibles et les utilisations prévues sur la ZAC de Mbao et à Diamniadio, le Ministre a donné les précisions suivantes :

- ZAC de Mbao : La première tranche a porté sur 80 ha entièrement affectés aux coopératives d'habitat et à des sociétés de promotion immobilière. Une zone est réservée à l'activité de services (artisanat, commerce, etc..)

Une deuxième tranche, sur 80 ha, va démarrer dès la signature de la Convention avec l'AGETIP.

- Diamniadio a fait l'objet d'un plan d'aménagement. Ce ne sera pas une ville-dortoir mais une zone de répartition entre Dakar et le reste du pays en ce qui concerne les produits. C'est pourquoi, y sont prévus une gare gros porteurs, un marché d'intérêt national, un foirail et diverses autres infrastructures publiques.

Il faut noter l'intégration des voies de desserte (future autoroute Dakar - Thiès, chemin de fer desservant le futur port minéralier de Bargny, etc.)

Une zone d'habitation existe. Mais ce ne sera pas la vocation de Diamniadio. C'est pourquoi, le Gouvernement a pris, par décret, des mesures de sauvegarde suspendant toute opération sur le site jusqu'à l'approbation du plan d'aménagement qui vient d'être finalisé.

L'acquisition de terrain dans un but spéculatif se fait aux risques et périls de leurs auteurs, si le plan intégrait les assiettes concernées.

A la suite des réponses du Ministre, vos commissaires satisfaits, ont adopté, à l'unanimité, le projet de budget du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat et vous demandent d'en faire autant s'il n'appelle de votre part aucune objection.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, Monsieur le Rapporteur.

Monsieur le Ministre, avez-vous des observations à faire sur le rapport ?

MONSIEUR LE MINISTRE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je n'ai pas d'observations.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

Mes Chers Collègues, avez-vous des observations à faire ? Il n'y en a pas.

(Perte d'informations)

Yéro DEH

Oumar NDIAYE

Michel SAMBOU

Pape LO

Mansour TAMBEDOU

Alioune Aïdara SYLLA

Modou DIAGNE

Oumar COLLY

Cheikh SECK

La liste est close, nous avons 18 orateurs, nous avons donc 5 minutes par orateur. Notre collègue Sanou DIONE a la parole.

Monsieur Sanou DIONE

Je vous remercie, Monsieur le Président.
Monsieur le Président,
Madame, Messieurs les Ministres,
Mes Chers Collègues,

Monsieur le Ministre, j'ai deux points fondamentaux qui posent problème aux populations des communes de Grand-Dakar, des Biscuiteries et Sicap. Comme vous le savez, c'est une vieille affaire qui se pose au niveau de Niary Tally. Il y a un terrain qui est juste derrière l'immeuble de la Sicap, et c'est le seul terrain de football dans cette zone. Vous allez dans la commune de biscuiteries, dans la commune de Grand Dakar, dans la commune des Sicap Liberté, pour avoir un terrain praticable, il n'y en a pas. Et même celui-ci ne l'est pas. C'est le seul terrain disponible actuellement pour permettre aux jeunes de jouer au football. Je me souviens, en son temps, Mansour Tambédou gérât ce dossier quand il était adjoint au maire chargé de la jeunesse et des sports. La commune de Dakar avait demandé à la Sicap de faire une compensation, car vous le savez, la Sicap occupe des espaces lui appartenant. Il y a trop de contentieux par rapport à ces histoires c'est pourquoi on avait demandé, en son temps, à la SICAP, de faire un rapport relativement aux terrains de la Commune de Dakar occupés par elle. Hormis même cet aspect, on a dit qu'on ne pouvait pas comprendre que dans ces localités, ce soit le seul terrain existant depuis 20 ans, alors qu'il y a au moins 8 équipes navétanes. On nous dit que ce terrain appartient à la SICAP et qu'on doit y construire un immeuble. Je vous assure que le jour où l'entrepreneur mettra les pieds là-bas pour faire un immeuble, ce ne sont pas des menaces, mais je vous assure que ce sera la désolation. Parce que ce terrain, depuis notre naissance est le seul terrain de football pour 8 associations. Et je pense que même AGNE a joué sur ce terrain, les anciens joueurs de football qui sont là connaissent très bien le terrain Al Akbar , le terrain de Niary Tally. Donc je pense que depuis un certain temps, la Commune est disposée à nous céder ce terrain, et on a demandé à la SICAP de le faire.

Je pose le problème aujourd'hui parce que dans les prochains jours, la SICAP sera privatisée, et une fois que cela sera fait, c'est sûr que l'Etat aura des problèmes par rapport à cette histoire. Donc je voudrais à partir de cette séance plénière que vous nous donniez des assurances par rapport à ce terrain.

L'autre problème a trait à l'élargissement de l'autoroute. Ces jours derniers, on a fait trop de casses. Parce que les gens occupent irrégulièrement cet espace. Les populations aussi construisent des cantines tout autour.

Pour un véritable plan directeur, je pense que ce n'est pas joli à voir. Je vous demande de prendre, dès à présent, vos dispositions pour interdire ces constructions sinon vous allez attendre que les gens construisent pour démolir ce qui ne manquera pas de poser encore un problème social. Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, mon Cher Collègue.
Je donne la parole à notre Collègue Bocar Sidikh KANE.

MONSIEUR BOCAR SEDIKH KANE

Merci, Monsieur le Président.
Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes Chers Collègues,

L'année dernière, à pareille époque, j'évoquais l'inondation de Gounass, ce n'était pas une année pluvieuse. Dieu merci cette année on a reçu beaucoup de pluies et ces inondations se sont étendues à Wakhinane, Nimzatt, Nietti Mbar, Tivaouane, Diacksao, Thiaroye sur mer, et à Guinaw rail. Et à l'heure où je vous parle, ces populations baignent encore dans l'eau. La situation est dramatique. Ils passent le jour dehors, la nuit par l'intermédiaire de briques, ils regagnent leurs lits. C'est une situation réelle que nous avons vue sur place et je pense qu'au-delà des déclarations politiques, c'est une situation sociale dramatique et c'est toute la nation sénégalaise qui est interpellée. Et je pense qu'également, au delà des évacuations, chaque fois que ce problème se pose, nous devons ensemble voir ce qu'il y a lieu de faire par des projets de grandes envergures à moyen ou long termes pour arriver enfin à éradiquer ce mal dont souffrent ces populations.

Le deuxième point de mon intervention, c'est toujours dans le département de Pikine, nous avons constaté que le peu qui restait de notre réseau routier a été démolì, démantelé par les travaux de la Sonatel et cela fait mal parce que c'est une société qui est maintenant privée. Après avoir démolì les tronçons de routes sur les parties transversales, la SONATEL ne fait qu'un peu de saupoudrage pour partir, ce qui fait qu'au cours de l'hivernage, circuler dans le département de Pikine est devenu un calvaire et nous continuons à le vivre.

Donc, Monsieur le Ministre, à votre niveau, je pense qu'il est temps de voir d'un commun accord avec votre collègue des transports, dans quelle mesure mettre en place des mécanismes qui permettent de surveiller ces sociétés qui interviennent

et qui dérangent un peu les routes. Comme vous le savez, Monsieur le Ministre, le département de Pikine grandit à une vitesse exponentielle et je l'ai constaté, il y a trois semaines de cela, en faisant des visites sur le terrain au niveau de Keur Massar, surtout au niveau de la zone des parcelles assainies. Les habitations des parcelles assainies grandissent, que les populations s'installent à une vitesse très rapide et leur doléance principale c'est le déplacement du dépotoir de Mbeubeuss. Elles en souffrent et si on ne prend pas garde, elles continueront d'en souffrir et les conséquences vous les savez.

Le dernier point de mon intervention concerne le décret qui fixe le prix au mètre carré pour la vente des réserves foncières. Il paraît qu'il date de 1960 donc des indépendances. Donc, je pense que compte tenu des évolutions qu'il y a eu, il est temps de le revoir, pour l'adapter à la situation actuelle. Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, mon cher Collègue.
Je donne la parole à notre collègue Seynabou WADE.

MADAME SEYNABOU WADE

Merci, Monsieur le Président.
Messieurs les Ministres,
Madame le Ministre du Budget,
Mes Chers Collègues,

(INTERVENTION EN OUOLOF)

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci .
Je donne la parole à notre collègue Ibrahima MENDY.

MONSIEUR IBRAHIMA MENDY

Je vous remercie Monsieur le Ministre ainsi que votre directeur de cabinet. Vous êtes le soutien de la démocratie car il est plus facile de voir le Président de la République que de voir certains directeurs de cabinet. Je suis un parlementaire. J'ai été voir mes parents en France qui ne sont pas instruits. Ce sont les fils du pays qui ont quitté et qui sont allés ailleurs. Ils ont besoin de venir ici avec leur argent pour construire. Ils trouvent leur papier clair. Je suis allé vous voir et vous avez réglé mon problème. Je suis le représentant des

émigrés Ndiagos en France. Donc le pays c'est pour nous tous. A l'Assemblée nationale, toute la nation est représentée.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie mon Cher Collègue.

Je donne la parole à notre collègue Yéro DEH.

MONSIEUR YERO DEH

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, j'ai vu que dans le rapport vous avez un projet important pour la restructuration de Pikine ici à Dakar et vous en avez pour Pikine aussi à Saint-Louis. Je voudrais dire qu'en ce qui concerne la ville de Saint-Louis, il y a quand même un grand problème qui se pose. Je ne sais pas très bien quel est le projet que vous avez conçu pour Pikine, mais globalement, Saint-Louis a un problème. Et je crois d'ailleurs que globalement, les villes qui sont le long du fleuve Sénégal, je dirai même par extension les différentes zones d'habitations qui sont le long du fleuve Sénégal ont des problèmes et la bonne pluviométrie de cette année a indiqué que si les choses continuent dans cette bonne direction, nous allons vers des catastrophes encore plus grandes, parce que le sol, actuellement, est fortement imbibé d'eau. Et probablement, c'est une situation qui va durer, si l'on respecte les traditions, jusqu'aux mois de mars-avril. Pour nous qui sommes de cette région, nous savons que les anciens marigots qui sont derrière le Lycée Charles De Gaulle de Saint Louis restaient contenir de l'eau jusqu'aux mois de mars-avril. Alors, si une autre bonne année pluviométrique s'y ajoute, cela voudra donc dire que nous allons avoir une importante nappe d'eau qui va venir trouver celle de cette année. Nous allons avoir donc un sol très imbibé d'eau. Ce sera vrai pour Saint-Louis, ce sera vrai pour Podor, ce sera vrai pour Matam et dans le rapport, malheureusement, nous n'avons pas trouvé d'indications de travail en ce qui concerne Podor et Matam.

Mais lors de ma dernière tournée dans la région de Saint-Louis et particulièrement dans le département de Dagana, j'ai eu, comme vous aussi vous le faites, à interroger certains techniciens. Vous interrogez vos techniciens et vos bureaux d'études vous les consultez, nous aussi nous faisons avec ce que nous avons. Certains constats nous ont été faits, et je voudrais les porter à votre connaissance pour approfondir votre réflexion et vous permettre d'avoir une vision assez globale. En tout cas, j'espère contribuer à cette vision assez globale des problèmes de la région de Saint-Louis.

Ce qui nous a été dit, c'est que le fleuve n'est plus dragué du tout, et comme on connaît aussi la zone particulière de l'embouchure de Saint-Louis, il y a pratiquement un renvoi à partir de la mer.

Quand nous étions au lycée, on savait très bien qu'il y avait certains travaux qui étaient faits. Mais semble-t-il depuis une vingtaine d'années plus rien n'est fait sur le fleuve Sénégal. Cela a bien entendu un impact sur les capacités du fleuve de déverser l'eau vers la mer.

L'autre constat qui nous a été fait, c'est qu'il y avait, il y a toujours, des dépressions dans cette zone ; je peux vous en citer : la dépression du Ndiayel, de Noat, les Nietiyones, Crancaye pour ne pas les citer toutes ; Elles étaient en fait des zones de déversoir quand le fleuve se remplissait à partir des affluents tels que Gorom et le Lamsar. Or, il se trouve qu'il y a eu, pour des besoins d'agriculture ou d'aménagements des Eaux et Forêts, que ceux-ci ne déversent plus vers ces dépressions. Alors je voudrais que vous essayiez de voir quel est l'impact de cette nouvelle situation sur le drainage des eaux dans la ville de Saint-Louis.

(Perte d'informations)

Est-ce que la prise en charge est effective ou bien cela attend parce qu'à Touba, nous avons des problèmes et je voudrais quand même les évoquer. Touba est argileux, il y a des problèmes, mais je ne parlerai pas d'inondations dans le même sens que les autres. Nous avons beaucoup d'eau pendant l'hivernage et je pense que le gouvernement en sait quelque chose parce que le Khalife général avait déployé des moyens énormes pour l'assainissement de cette cité religieuse. Donc j'insiste, et si les études ne sont pas prêtes qu'on accélère le processus. Je sais que l'Etat a beaucoup fait à Touba sur le plan que vous avez évoqué en mettant beaucoup de forages à la disposition des populations, un vaste programme d'électrification mais nous avons un problème pour l'évacuation des eaux de pluie. Alors, je voudrais que l'Etat attache beaucoup plus d'importance à ce problème et je sensibilise par la même occasion Madame le Ministre du budget qui doit pouvoir chercher les fonds nécessaires pour nous aider à avoir une ville vraiment où il fait bon vivre.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie Cher Collègue.

Le collègue Daour NIANG NDIAYE a la parole.

MONSIEUR DAOUR NIANG NDIAYE

Je vous remercie Monsieur le Président.

Dans le texte du Rapporteur Général, j'ai cru entendre que les députés demandaient des terrains au Ministre. Alors moi, je me demande où est-ce qu'on va ? Nous sommes là pour défendre l'intérêt des populations, et non les nôtres. Pendant que le peuple a un problème de logement, de nourriture, de je ne sais quoi, certains députés se permettent de demander qu'on leur attribue des terrains. Où sommes-nous dans ce pays ? ou bien nous sommes là pour faire du « sédo » ? Mais c'est grave. Il faut qu'on soit responsable, Monsieur le Ministre, vous aviez bien fait de ne pas répondre et vous ne devriez même pas répondre à cette sollicitation.

La 2^{ème} chose : nous sommes des lébous, et demandons quand est-ce que la loi sur le domaine national sera abrogée.

(intervention en ouolof)

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, Mon Cher Collègue.

Le collègue Mamadou Saliou FALL vous avez la parole.

MAMADOU SALIOU FALL

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Madame, Messieurs les Ministres,

Mes Chers Collègues,

Monsieur le Ministre de l'Urbanisme, je voudrais vous interpellier d'abord sur la société HLM. Je parle précisément du département de Mbacké où un terrain très important, loti reste non utilisable. Ce sont les terrains qui sont entre la préfecture, la police et le lycée. Je voudrais vous demander si la régionalisation a démarré. Est-ce que ce transfert de compétences dans le domaine de l'urbanisme dont on parle est effectif ? Quand pensez-vous que cette société va libérer ou utiliser plus précisément ces terrains retenus depuis plus de 30 ans ? Est-ce que, Monsieur le Ministre, votre ministère a constaté l'association ou la collaboration effective du Conseil Régional et du Comité Economique et Social ? Si oui, avez-vous reçu des procès verbaux de leur rencontre, parce que le Comité Economique et Social n'existe jusqu'à présent de nom, parce que le décret de nomination des présidents est pris par le Président de la République. Mais à ma connaissance, presque dans tout le pays, je n'ai pas entendu de séance de rencontre des membres dudit Comité. Et ce dernier doit seconder, dans l'intérêt des populations, le Conseil Régional.

J'ai connu des constructions des HLM à Touba, il s'agit de celles qui sont sur la route de Belel ; depuis Serigne Abdou Lahad, les mêmes constructions demeurent. Comment ont-elles été attribuées ? Quand pensez-vous continuer les constructions ? J'ai connu également d'autres au niveau des villages centres comme Laniar qui est situé sur la route nationale entre Diourbel et Bambey. C'est en 64/65 que ces bâtiments étaient construits. Quelle est leur situation ? Est-ce que l'affectation est effective ? Est-ce qu'ils sont soldés ? Il en existe également à Colobane, siège de communauté rurale, chef-lieu d'arrondissement et qui se trouvent dans la même situation.

Peut-on avoir exactement la situation avec les HLM. Quand comptez-vous continuer ces systèmes de construction avec la régionalisation ?

Je ne peux pas ne pas vous féliciter...

(Perte d'informations)

Monsieur le Président,
Madame, Messieurs les Ministres,
Mes Chers Collègues,

Je voudrais m'associer aux félicitations adressées à Monsieur le Ministre et à ses collaborateurs, si on a remarqué que si la décentralisation doit réussir, le ministère de la Décentralisation doit travailler à sa propre disparition, alors que le ministère de l'urbanisme, au contraire, doit s'attendre à voir son champ se développer parce que s'il y a plus de compétences à transférer, si les collectivités locales atteignent leurs objectifs en terme d'infrastructures, les chefs lieux des communautés rurales, de plus en plus et les villages centres sont appelés à devenir des villes. Je voudrais donc demander à Monsieur le Ministre, s'il prend en compte cette dimension, parce que dans les prochains mois, l'ensemble des communautés rurales vont être dotées d'électricité, de téléphone, d'eau et si on y ajoute des parcelles loties, on peut penser véritablement qu'il va y avoir des villages qui vont ressembler à une ville. Je pense que le ministère de l'Urbanisme doit aider à recevoir ce nouveau dispositif de manière à ce que nous n'ayons pas ce que nous avons connu au niveau de certaines villes.

Monsieur le Ministre, cela a été dit tout à l'heure, en ce qui concerne l'habitat rural, je pense que la SN HLM avait une expérience depuis l'indépendance et c'est comme si avec un petit recul, aujourd'hui on voit la Sicap et la SN HLM faire de belles villas en ville. Est-ce que le petit standing le plus économique ne doit pas être revu aujourd'hui pour accompagner justement ce processus qui est en cours ? C'est l'occasion donc de féliciter ces sociétés mais il serait souhaitable qu'elles puissent étendre leurs activités en milieu rural.

Espérons que la Fondation droit à la ville puisse le faire et c'est l'occasion aussi de féliciter sa création et surtout la méthode participative ; les collectivités locales, à travers leurs associations, ont été contactées et nous rêvons de pouvoir, à côté de l'administration, participer dans ces structures. C'est l'occasion véritablement de féliciter Monsieur le Ministre et d'encourager l'équipe qui est en train de faire un bon travail d'information et de sensibilisation.

Le dernier aspect, Monsieur le Ministre, que je voulais aborder, concerne les limites entre les communes, les villes et les communautés rurales. Aujourd'hui, il est à craindre qu'il y ait des conflits, parce que nous savons que la procédure pour permettre à la commune de s'étendre est très longue et très souvent, elle n'est pas respectée. On ne fait que déplacer les panneaux dans le champs de l'espace communautaire et il arrive que certaines communautés rurales prennent les devants en faisant des lotissements autour de la ville.

Je crois, Monsieur le Ministre, en rapport avec le ministère de la décentralisation, qu'on devrait essayer de trouver des espaces d'extension pour les communes mais quand même que ce ne soit pas de façon exagérée, parce que j'ai vu des panneaux qui sont à 3, 4 km du centre urbain.

Là véritablement cela pose problème, et je pense qu'il y a d'autres exemples. Mais il suffit simplement de faire les artères au niveau national pour se rendre compte que chaque année on déplace le panneau et je suis persuadé qu'il n'y a pas un texte qui le permette parce que la procédure est très longue. Et à terme, cela peut créer des conflits. Donc, je pense qu'il est bon que les deux ministères puissent s'entendre pour voir comment alléger la procédure. Au moins, quand on déplace le panneau dans l'espace de la communauté rurale que ce soit en parfait accord avec les textes régissant cette extension là. Voilà Monsieur le Ministre, les quelques observations que je voulais faire, je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie , Cher Collègue.
Notre collègue Ndèye Khoudia Kholle NDIAYE a la parole.

MADAME NDEYE KHOUDIA KHOLLE NDIAYE

Monsieur le Président,
Madame le Ministre,
Messieurs les Ministres,
Mes Chers Collègues,

Permettez-moi de vous dire, Monsieur le Ministre, que nous nous réjouissons des grands chantiers que vous avez entamés et qui se poursuivent de manière positive depuis la dernière fois que nous vous avons reçu ici. Je veux parler des différents lotissements qui sont en cours, des plans directeurs, de la viabilisation qui se poursuit, la réalisation d'outils de gestion urbains que vous faites dans le cadre de la coopération décentralisée, etc., et la réalisation de plans locaux de développement.

Mais, Monsieur le Ministre, je voudrais revenir à une préoccupation qui a été la mienne l'année dernière et qui, à mon absence lors de la commission technique et financière a été évoquée de nouveau à la page 76, je crois, du rapport, et je suis sûre que c'est par l'honorable Député Badara CISS sur le problème de la valorisation de matériaux de construction dans notre région, particulièrement dans le département de Thiès et dans les localités de Notto et de Pout. Nous vous avons parlé de ce fameux outil qui est maintenant en tous les cas par devers vous, ce qui relève de votre département, et nous avons continué nos investigations lorsque nous vous avons quitté l'année dernière. Nous pensons que cet outil existe même si d'après les dernières informations que nous avons eues il y a moins de deux mois, il y aurait beaucoup de pièces détachées qui seraient parties. Nous revenons encore à cette préoccupation pour vous demander ce qui avait pu être fait parce que nous sommes toujours intéressés par la rétrocession dudit équipement.

Monsieur le Ministre, c'est la seule question que je voulais poser, sinon que je suis un tout petit peu préoccupée de ce que deviennent ces logements qui sont fermés sur la VDN et sur une partie de Sacré-Cœur que j'ai eu à visiter l'année dernière et qui sont terminés. Je souhaiterais savoir ce qui freine la distribution aux ayants-droit.

Ceci dit, la dernière question que je vais poser peut-être interpelle plutôt votre collègue. Et c'est une information que je souhaite avoir s'agissant des baux qui sont donnés en matière de cession de terrains. Dans la commune de Thiès que je connais particulièrement, nous avons souhaité avoir un espace pour des partenaires de l'extérieur afin de créer un grand supermarché ce qui n'existe pas dans notre commune, à Thiès, et nous nous sommes promenés pendant une dizaine de jours, nous avons vu des espaces qui convenaient et chaque fois on nous disait que c'était un bail, et quand on remontait les dossiers, c'étaient des baux qui duraient il y a plus de 10 ans, ou il y a plus de 15 ans. Je pense qu'en matière de bail, je me souviens un peu de ce que j'ai appris, il y a quand même des délais qui font que lorsque on vous affecte un terrain et que ce dernier est sous forme d'affectation de bail lorsqu'il n'est pas viabilisé pendant un certain délai, il doit être retiré. Je voudrais demander si ce que j'ai appris ou ce que je

crois avoir intériorisé est toujours valable. Y a-t-il une nouvelle réglementation qui permet aux ayants droit d'acquérir des terrains de l'Etat sous forme de bail, de les garder pendant plus de 15 ans les viabiliser sans que nous puissions en prendre possession ? Voilà les seules questions que je voulais poser tout en vous rappelant que c'était ma préoccupation de l'année dernière. Je reste persuadée que si le service du patrimoine bâti était rattaché au Ministère de l'urbanisme, il pourrait donner encore plus que ce qu'il est en train de faire. C'est une préoccupation d'un élu, je le redis ici sur la place, peut être qu'à force de le répéter, cela pourrait changer. Je vous remercie ,Monsieur le Ministre.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, le collègue Oumar NDIAYE a la parole.

MONSIEUR OUMAR NDIAYE

Merci, Monsieur le Président.
Monsieur le Président,
Madame , Messieurs les Ministres,
Chers Collègues,

Monsieur le Ministre, je prends la parole pour vous remercier et vous encourager avec vos collaborateurs. Et je voudrais poser quelques questions concernant des lotissements à Mbacké. Monsieur le Ministre, en 1974, y a eu un lotissement et depuis lors, les attributaires n'arrivent même pas à avoir une attestation ni un permis d'habiter. Donc cela nous pose problème. J'ai posé le problème au niveau de la Mairie, mais malheureusement en ce moment, le maire actuel n'était pas encore en fonction.

Deuxième problème, la plupart des intéressés ont fourni des dossiers pour obtenir des titres fonciers, le tout a été déposé au niveau de Diourbel, mais depuis lors, je peux dire qu'on ne sait s'il a été envoyé à Dakar ou s'il est toujours au niveau de Diourbel.

Donc nous voulons vraiment être fixés sur ces questions pour permettre aux populations d'avoir au moins un papier qui dit que l'intéressé a telle parcelle. Et puis, il faut identifier aussi les personnes attributaires, toutes choses qui m'amènent à poser le problème. Je vous connais, je sais que vous êtes un homme honnête, travailleur, loyal et qui est vraiment connu de tous. Donc ce qui est sûr, c'est que nous trouverons certainement des réponses pour toutes ces questions.
Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, le collègue Michel SAMBOU a la parole.

MONSIEUR MICHEL SAMBOU

Merci, Monsieur le Président.
Monsieur le Président,
Madame, Messieurs les Ministres,
Mes Chers Collègues,

Monsieur le Ministre, (Perte d'informations)

Monsieur le Ministre, on a eu à déplorer une faille et je m'attendais en 1999, à voir les bénéfices de la reprise de la viabilisation de notre secteur de Casamance qui est Kédia-Diabir à Ziguinchor. Mais jusqu'ici je n'ai rien vu. C'est pourquoi je pose la question de savoir ce qu'est devenue notre Commune parce que j'ai toujours dit que sans le FAHU beaucoup de communes n'iront nulle part. Et je vous ai soumis le cas d'une autre ville à côté, c'est le cas de Bignona. J'ai dit dans le FAHU qu'il faut penser à la ville de Bignona.

La deuxième préoccupation, c'est le coût des matériaux de construction, notamment le ciment. Parce que si les gens achètent le ciment à 50.000 F la tonne à Dakar, dans les villages les plus profonds il revient à 65 ou 80.000 F : nous pensons que ce n'est pas normal dans le même pays. L'écart est trop grand et nous vous avons demandé d'essayer de voir avec le Ministère du Commerce comment atténuer cette différence parce que les populations sont vraiment fatiguées du coût très élevé du ciment.

Le dernier point c'est sur l'adressage. Ou en est-on avec l'adressage parce que c'est aussi un projet qui a suscité beaucoup d'espoir surtout pour nous de Ziguinchor. Ces temps-ci, on me parlait même de mission qui devrait descendre. J'ai même retardé mon retour à Dakar mais malheureusement elle n'était pas encore venue. Peut-être que je n'aurai pas dû vous poser la question parce j'allais rencontrer la délégation. Maintenant, je vous pose la question de savoir ce qu'est l'adressage. Que sont devenus les cadres que le projet de l'adressage avait formés parce qu'ils l'ont été pour continuer le projet dans d'autres communes, mais il se trouve que pendant quelques années, même là où le projet avait commencé, il s'est arrêté. Les cadres qui ont été formés, que sont-ils devenus ? Certains sont retournés au Ministère de l'Urbanisme où ils étaient pris pour être formés. Peut-être que d'autres ont eu des promotions mais je ne suis pas informé. C'est pourquoi ce projet, auquel je pense, est d'une importance

capitale et mériterait d'être connu de tous les sénégalais et d'avoir l'ampleur que l'on doit lui donner.

Pour terminer maintenant, quand vous allez dans les capitales des autres pays, Dakar est la ville qui a le plus d'étages. Mais elle a les rues les plus petites, et les moins larges. On continue à laisser ainsi les quartiers de la banlieue de Dakar, continuer ce système de ruelles. Comment peut-on demain faire des routes dans Dakar quand on laisse les gens élever des étages avec des ruelles de 3 ou 4 mètres ?

Dakar était la métropole de l'AOF mais on est en train de nous laisser dépasser. Quelles sont les dispositions que vous prenez pour faire en sorte qu'à l'avenir, dans 100 ans, notre capitale ne soit pas reléguée au dernier plan par rapport aux autres capitales nationales des autres pays ? Et c'est valable pour ce qui se fait dans les communes de l'intérieur, comme les chefs-lieux des Régions.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci mon Cher Collègue.

Le collègue Pape LO, vous avez la parole.

MONSIEUR PAPE LO

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

(intervention en wolof)

MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Merci Cher Collègue. Je passe la parole à notre collègue El Hadj Mansour TAMBEDOU.

(Perte d'informations)

... il y a des zones sur lesquelles je crois qu'en élargissant un petit peu la route de Rufisque, ils ont défoncé des ouvrages qui étaient là et qui étaient destinés à évacuer l'eau vers la mer. Ces ouvrages n'existant pas l'eau ne passe pas, ce qui a créé des problèmes. Et le maire de Pikine se proposait même de porter plainte contre le Ministère de l'Équipement.

Au niveau les responsables des collectivités locales de Dakar, nous avons commencé à agir et des résultats sont encore là. Il faut que l'Etat vienne en appoint.

En ce qui concerne maintenant le problème de la SONATEL, je crois avoir posé le problème, à votre collègue de la Communication. C'est un véritable problème car la SONATEL est en train de creuser un peu partout. Il y a quand même des textes qui nous permettent de lui demander de payer l'occupation de la voie publique. Les maires d'arrondissement ont décidé d'agir pour essayer de se faire dédommager et ensuite régler ce petit problème là.

Voilà donc Monsieur le Ministre, les quelques compléments que je voulais faire. Je vous félicite encore pour le travail que vous êtes en train de faire et je vous félicite une deuxième fois de l'excellente collaboration qui existe entre le service régional de l'urbanisme de Dakar et les services techniques de la ville. Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur Alioune AÏDARA SYLLA a la parole.

MONSIEUR ALIOUNE AIDARA SYLLA

Merci ,Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,
Madame le Ministre,

(intervention en Ouolof)

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, mon Cher Collègue.
La parole est à notre collègue Modou DIAGNE.

MONSIEUR MODOU DIAGNE

Merci, Monsieur le Président.
Madame le Ministre,
Messieurs les Ministres,
Mes Chers Collègues,

J'avais deux préoccupations, l'une est spécifique à ma localité alors que l'autre est d'ordre général.

En ce qui concerne la première, Monsieur le Ministre, l'année dernière, je vous avais parlé de Darou Mousty qui fait partie de ce qu'un collègue appelle les cités rurales. Voilà une agglomération qui a tout ce qu'il faut pour être une commune, d'ailleurs c'est un peu le cas de Touba. Mais compte tenu des réalités, la localité ne peut pas devenir une commune. La communauté rurale qui est là-bas ne peut pas prendre en charge tous les problèmes d'urbanisation qui se posent nécessairement. Je crois que c'est une localité que vous connaissez bien, et qui abrite plusieurs événements religieux. L'année dernière, quand nous avons évoqué le problème quelques semaines après, vous êtes passé là-bas et aviez même tenu, je crois, un CRD. C'était pour nous, une raison d'espérer que les questions qui étaient soulevées étaient importantes et étaient prises très au sérieux par les autorités. Je crois que jusqu'au moment où nous vous parlons nous n'avons pas encore vu un changement de statut. C'est vrai que cela pose énormément de problèmes. C'est un problème qui est un peu général, parce que le statut est celui de communauté rurale mais la réalité du terrain est que Darou Mousty est devenue une très grande ville avec un nombre d'habitants très important. Je ne cesse de dire que dans la région de Louga, Darou Mousty est la deuxième agglomération, donc dépassant de très loin plusieurs chefs-lieux de département. Mais il reste clair que la communauté rurale ne peut pas prendre en charge tous les problèmes liés à l'assainissement, à l'urbanisation, etc.

Donc, je voudrai être rassuré par le Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat sur ce problème de Darou Mousty.

L'autre préoccupation est d'ordre général, c'est la privatisation de la SICAP. En fait, si j'évoque le problème, c'est parce que c'est très compliqué au niveau du Parti Socialiste car dans cette société, nous avons un PDG qui a été mis en place par un Ministre qui est maintenant dans l'opposition.

Le D.G se retrouve chef de tendance contre un Ministre qui est là pour représenter l'Etat mais aussi appartient au parti majoritaire. Ce que je peux dire, c'est que j'ai l'impression et nombreux sont ceux qui ont la même compréhension que moi, que la privatisation de la Sicap qui a défrayé la chronique ces temps derniers, a peut être des soubassements politiques. Et je voudrais là aussi être rassuré, parce que je crois que cette société est quand même très utile pour les sénégalais. Elle a eu à faire ses preuves dans le temps même si elle est rencontre des difficultés. Je me demande ce qui peut expliquer qu'un D.G., qui relève quand même d'une certaine autorité, puisse avoir une position qui lui permette de dire publiquement qu'il n'était pas d'accord avec la

voie choisie par l'autorité. Cela pose un problème et il faudrait bien qu'on en débattenne.

On interpelle Le P.D.G qui prend une position intermédiaire tout en reconnaissant les problèmes ; il pense quand même qu'on peut attendre pour pouvoir procéder à la privatisation et pour moi cela est très flou et je tiens vraiment à avoir des clarifications pour être sûr que ce qui se passe au niveau de la Sicap n'a pas de liaisons avec la situation qui prévaut au parti socialiste.
Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci mon Cher Collègue.
Je donne la parole à notre collègue Oumar COLY.

Monsieur Oumar COLY

Je vous remercie, Monsieur le Président.
Monsieur le Président,
Madame, Messieurs les Ministres,
Chers Collègues,

Je voudrais féliciter le Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat et ses collaborateurs, surtout pour cette initiative heureuse et généreuse qui va nous éviter à l'avenir d'assister à des spectacles désolants et insupportables, des destructions de maisons dont certaines représentent des valeurs importantes.

Je crois que cette structure qu'il a baptisé Fondation droit à la ville aurait dû exister depuis notre accession à l'indépendance ce qui nous aurait évité bien des malheurs, mais mieux vaut tard que jamais. Vraiment aujourd'hui, nous devons vous remercier et vous dire que toute la représentation nationale doit vous aider à faire marcher cette machine qui est vraiment très importante.

Je ne vais pas m'attarder sur le problème d'agents qui participent à la marche de cette unité ni sur le travail qu'elle a déjà fait. Mais j'ai des inquiétudes quand même sur ses moyens, parce que je constate que l'Etat vous promet 600 millions en 3 ans, et la ville de Dakar 100 millions. Je ne sais pas si c'est déjà versé ou non, Pikine 100 millions, je trouve vraiment que, pour une unité aussi importante, qui va abattre un travail énorme à travers tous le pays, c'est insuffisant. J'ai vu quelque part que la République d'Allemagne qui est un pays qui respecte ses engagements, est notre principale partenaire. J'espère que son apport sera important. J'espère aussi que cette fondation de droit privé va

pouvoir générer beaucoup de recettes parce que je pense qu'elle va certainement demander à être payée.

Mais Monsieur le Ministre, j'insiste sur une chose : c'est qu'il faut faire tout, je sais que vous êtes un bon bagarreur, un bon lutteur, faites tout pour que cette unité ait les moyens de sa politique. C'est ce que je voulais dire en présence du Ministre du Budget qui est à côté, qui est compréhensif, et je pense que vous aurez aussi son appui.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, mon Cher Collègue.

Je donne la parole au dernier intervenant Cheikh SECK.

MONSIEUR CHEIKH SECK

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Vous me permettrez tout d'abord de féliciter Monsieur le Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat pour l'important travail qu'il est en train d'abattre à la tête de ce département. Cela ne nous surprend guère, nous l'avons suivi donc depuis longtemps, de la Pêche à l'Intérieur et aujourd'hui à l'Urbanisme.

Mais je voudrais, Monsieur le Ministre, évoquer un certain nombre de problèmes avec vous. Mon collègue qui est en train de sortir m'a marché sur la langue, parce que j'avais noté en premier point, le programme de logements sociaux des émigrés. Je crois que, Monsieur le Ministre, si on parle de migration, on pense toujours, en premier lieu, à la région de Diourbel et à celle de Louga. Et la première préoccupation de ces jeunes, une fois à l'étranger, c'est d'abord le logement. Est-ce qu'il ne faudrait pas, en rapport avec votre collègue des Affaires étrangères, voir comment les organiser afin de leur permettre d'acquérir des logements sociaux ?

Ma deuxième préoccupation : quelque part, on a parlé dans le rapport d'un intérêt à opter pour les constructions en hauteur. Mais Monsieur le Ministre, aujourd'hui le constat est là, Dakar est plein mais tout le monde veut avoir une maison ici. Ma réflexion est axée donc non seulement sur l'option des constructions en hauteur mais aussi sur le domaine national aérien. Est-ce qu'il ne faudrait pas que l'Etat prenne des mesures pour dire qu'à partir de R + X cela appartient à l'intéressé mais au-delà, c'est pour lui ce qui permettrait donc à tout un chacun d'avoir un logement. Cela signifiera donc qu'on va privilégier les

constructions en hauteur comme dans les pays développés où la majeure partie est en hauteur et où le propriétaire a une propriété limitée sur le plan aérien.

L'autre problème sur lequel aussi je voudrais intervenir, c'est la loi d'orientation foncière. Est-ce que l'Urbanisme y est associé car elle doit prendre aussi en compte l'espace urbaine. Si oui, dans quelles mesures ? Par ailleurs j'ai des problèmes. Quand on parle de régionalisation avec le transfert des 9 compétences.

Aujourd'hui, on sait que la région est sans foyer et sans territoire, la communauté rurale sur le plan domanial a un espace. La commune a un espace mais la région, aujourd'hui, n'a aucune compétence domaniale. Même pour construire une buvette quelque part, le Président du conseil régional est obligé de s'adresser à un maire ou à un président de communauté rurale pour bénéficier de cet espace. Est-ce qu'il ne faudrait pas revoir ce problème ? Et cela l'emmène à poser aussi le problème de recentrage des services de l'Etat. Je disais hier au Ministre de la Recherche scientifique que vous êtes un Ministre de la technologie et non un Ministre de la recherche scientifique, parce que toutes les structures de recherches étaient éparpillées dans d'autres départements ministériels. Je ne conçois pas un ministère de l'urbanisme et de l'habitat sans le service national des domaines, sans le service du cadastre. Je crois que là vraiment un recentrage est à faire dans ce ministère. Et je vais terminer par Diamniadio, Monsieur le Ministre. Vous avez dit que Diamniadio fait l'objet d'un plan aménagement, et il est dit dans le rapport que ce n'est pas une ville d'ortoir mais une zone de répartition. Diamniadio appartenait à des gens, et la loi sur le domaine national étant ce qu'elle est, tous ces gens qui avaient bénéficié de terrains sont aujourd'hui dans l'impossibilité d'y construire. La preuve, c'est que parce que c'est un problème que je connais très bien, là où existe le centre de santé, se trouvaient des parcelles qui appartenaient à des gens. Et au moment où l'Etat prenait cet espace pour construire, on leur avait promis des indemnités. Aujourd'hui, ces gens veulent construire, mais ils ne peuvent pas entrer en possession de leurs parcelles. Quelles sont les dispositions qui sont prises dans ce sens ?

En terminant, vous avez dit aussi, quelque part, à l'avant dernière phrase, que l'acquisition de terrain à un spéculateur se fait au risque de leurs auteurs. Là aussi, Monsieur le Ministre, je ne suis pas d'accord ; il faudrait que les populations soient informées et que cela puisse être vulgarisé avant que l'on ne se retrouve dans un fait accompli. Voilà, Monsieur le Président les quelques questions que je voulais échanger avec le Ministre.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, Monsieur le Ministre vous avez la parole

MONSIEUR LE MINISTRE

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les députés,

J'ai suivi avec attention et intérêt toutes les interventions qui ont eu lieu dans votre auguste Assemblée et je voudrais y apporter des réponses. Mais avant d'aborder ces questions, une à une, pour apporter les éléments de réponses pour ceux qui ont pris la parole, je voudrais vous demander de me permettre de faire une déclaration générale pour un peu aborder les questions de fond et procéder à des rappels permettant uns et aux autres de se situer par rapport à la politique du Gouvernement en matière d'urbanisme et d'habitat d'autant plus que certains parlementaires ici présents n'ont pas pu nous faire l'honneur d'être présents aux commissions qui se sont déjà déroulées et à l'occasion desquelles des problèmes d'ordre général ont été posés. Donc pour procéder à ces rappels, je voudrais aborder 3 points essentiels.

Le premier, c'est de rappeler que dans la politique du Gouvernement, l'objectif mis en avant c'est de faire en sorte que la planification précède l'installation. Parce si on ne le fait pas, on est obligé de procéder à des corrections. Donc planification et corrections constituent les aspects politiques du gouvernement que je voudrais évoquer.

Pour ce qui concerne la planification, elle trouve son fondement dans la politique, dans le programme national du territoire qui est le cadre à partir duquel la politique d'urbanisme s'appuie pour qu'à travers le plan directeur d'urbanisme, des plans d'urbanisme de détail, de lotissement, des zones d'aménagement concertées on arrive à créer, à planifier des espaces pour permettre aux populations de s'y installer.

Pour ce qui concerne la correction et les autres aménagements, il faut s'avoir que quelquefois on est confronté à une situation. La planification n'ayant précédé l'installation, il faut procéder à des corrections. Ceci arrive très souvent dans notre pays. Dans les statistiques, il est montré que pour Dakar, près de 30 % des habitats installés l'ont été de façon irrégulière. Ce qui constitue un taux extrêmement important. Et donc il faut procéder à l'aménagement des zones non loties. Comment y procéder ? La démarche du Gouvernement, dans les années antérieures, a été souvent de procéder à des déguerpissements, prendre tout un

quartier et puis de le reloger à un autre endroit de la ville. Et beaucoup de quartiers aujourd'hui (par exemple à Dagoudane, Pikine) sont des quartiers qui procèdent des déguerpissements d'anciens quartiers irréguliers. La démarche que privilégie actuellement le Gouvernement, c'est de faire en sorte que par une concertation permanente avec les populations on arrive à examiner l'implantation des quartiers et essaye de les rendre plus compatibles avec la politique de l'urbanisme. Et dans ce cadre, l'exemple le plus cité et qui a fait école d'ailleurs dans d'autres pays, c'est le lotissement de Dalifort dont la restructuration et la régulation sont intervenus en 1986 et qui a couru jusqu'à une époque récente. Et ce quartier, bien que renfermant un habitat peut-être pas moderne, est aujourd'hui structuré de façon qu'il y ait toutes les voies nécessaires pour la desserte et toutes les installations publiques nécessaires à une vie en société.

Il y a des écoles, les centres sanitaires, les lieux de culte, les centres de loisirs et même quelques espaces verts, et je pense que c'est dans cette démarche qu'il faut s'inscrire. Evidemment quand il faudra déplacer quelques populations pour des raisons d'ouverture de voies ou de création d'espaces publics, ces populations sont invitées à se reloger dans un espace préalablement défini et en concertation avec elles. L'avantage, c'est que non seulement il y a régularisation et restructuration, il y a un meilleur cadre de vie, mais les populations disposent d'un droit de superficie qui leur permet d'être en situation régulière de propriété. C'est donc une démarche qui a fait école et que nous voulons privilégier.

L'autre démarche, après Dalifort, et c'est l'objectif que nous visons, c'est de faire en sorte que tout ce qu'il y a d'irrégulier au sud de Pikine puisse faire l'objet d'un programme de restructuration. Et nous avons, en concertation avec nos partenaires, défini un projet de restructuration et de régularisation de Pikine irrégulier sud. Pour y procéder, nous avons mis en place un instrument dont nous pensons qu'il aura toutes les compétences permettant de prendre en charge cette fonction de restructuration qui demande une souplesse, un contact régulier avec les populations. C'est ce que nous avons créé et dont certains ont parlé : la Fondation droit à la ville. Cette fondation est déjà pratiquement portée sur les fonds baptismaux. Le décret portant approbation d'utilité publique est dans le circuit des visas, la convention de financement que nous passons avec le partenaire extérieur est également sur le point d'être signée par le ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. Nous pensons, qu'à partir du mois de décembre, cette fondation pourra commencer tout le travail de restructuration et de régularisation de tout ce qui se trouve au sud de la voie ferrée de Pikine, donc appelé « Pikine irrégulier ».

Et dans son action, elle prendra en compte tout ce qui a été constaté de difficile, d'insalubre, toutes les inondations dont certains ont parlé d'ailleurs. Je pense

que c'est dans le cadre de cette approche qu'on pourra, progressivement, améliorer la démarche. Mais en tout état de cause, ce qu'il faut retenir, c'est qu'il faut privilégier l'anticipation, il faut faire de sorte que dans notre pays, avant toute installation, il y ait déjà un cadre préalable de planification établi pour que nous n'ayons pas à procéder à des opérations de restructuration et de régularisation, pour que nous n'ayons pas aussi à procéder à des destructions. Et je profite de ce passage de mon intervention pour parler de cette destruction. Je pense que personne ne prend plaisir à procéder à des démolitions, surtout des démolitions de maisons dont on connaît le coût, dont on sait quels ont été les efforts consentis par les bénéficiaires pour y procéder. Mais s'il se trouve que toutes les personnes ou l'essentiel de ces personnes, en connaissance de cause, en dépit de l'information, en dépit de sommation, d'interdiction, ont continué à procéder à des constructions, quelquefois nuitamment, quelle est la réponse lorsque le cite sur lequel ces constructions sont établies est destiné à un intérêt public, lorsque c'est une voie de déserte, lorsqu'en particulier c'est une autoroute nationale qui doit passer ? Quelle est la réponse qu'il faut donner ? Je pense que sur ce plan, il n'y avait pas d'autres solutions. Il est regrettable que des dommages soient commis contre des populations mais la réponse à ce qui a été fait, je pense que c'est celle là que nous avons constatée sur le terrain, même s'il faut regretter que des dégâts aient été commis. Je pense également qu'il faut insister sur l'importance de la concertation dans le cadre de la politique d'urbanisme. On ne peut pas prétendre organiser le meilleur cadre de vie possible sans que les partenaires intéressés à l'organisation de ce cadre de vie soient en contact les uns avec les autres, parlent les uns aux autres et fassent en sorte qu'ensemble, par leurs actions, ils arrivent à mettre en place ce meilleur cadre de vie. Et cette concertation, elle doit jouer entre les représentants de l'administration, entre les fonctionnaires et les collectivités locales, les autres organismes qui interviennent, qu'il s'agisse d'entreprises, de citoyens, ou d'autres organismes qui interviennent dans la vie de la société et j'en appelle à cette concertation sans laquelle nous ne pouvons pas faire de nos villes que nous voulons qu'elles soient. L'objectif d'un meilleur cadre de vie ne peut pas être l'objectif exclusif du Gouvernement. L'objectif d'un meilleur cadre de vie ne peut pas être l'objectif des collectivités locales. Il ne peut pas être non plus exclusivement pour les citoyens. Donc c'est ensemble, en concertation et chacun voulant faire mieux, que nous pourrons l'atteindre. Je profite de cette occasion pour le rappeler. Le Gouvernement, s'est donné les moyens juridiques pour arriver à mettre en place la politique dont j'ai parlé : il s'agit de la planification et de la restructuration. Ce moyen juridique se fonde sur la loi sur le domaine national dont certains d'ailleurs ont parlé dans cette salle. Mais en réalité, la loi sur le domaine national interpelle tout le monde. Ceux qui sont localisés au niveau de Dakar, qui peut-être, du fait de la valeur des terrains et de leur importance dans la vie urbaine, dans les problèmes d'urbanisme, dans les problèmes fonciers ont peut-être plus tendance à se prévaloir de leur installation

antérieure à la prise de la loi sur le domaine national ; mais pour autant, d'autres sénégalais aussi qui sont sur un autre point du territoire peuvent évoquer cela et pour ces raisons d'intérêts national que le Gouvernement, en bonne date, a pris la loi sur le domaine national lui permettant de conduire la politique de développement économique et social en tenant dûment compte des intérêts des uns et des autres, mais surtout de l'intérêt général. Il y a la loi sur le domaine de l'Etat qui permet, lorsque celui-ci est propriétaire, de pouvoir jouir de ce droit de propriété. Il y a la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique que l'on peut évoquer lorsqu'il est nécessaire que l'expropriation soit faite. Il y a aussi toutes les lois sur la décentralisation, notamment la loi 96/07 portant transfert des compétences aux collectivités locales. Cet arsenal de lois est complété par les codes : code général des impôts, code des impôts pour le volet fiscal et le code de l'urbanisme, tout le volet d'urbanisme qui nous permet de définir les règles d'intervention.

Cet arsenal juridique a été mis en place ; il est en voie d'être complété, le Gouvernement a tracé un certain nombre d'orientations et des objectifs nous permettant de prendre des compléments, notamment adapter le code de l'urbanisme à la décentralisation, parce que le code actuel remonte à 1988 et entre temps, il y a eu les lois sur la décentralisation. Donc le Gouvernement a préparé un projet de loi avec les décrets d'application pour tenir compte de cette évolution et ceci incessamment, sera adopté en conseil des ministres et présenté à votre parlement.

Il y a également un projet de décret d'application de la loi sur la copropriété, parce qu'il apparaît que de toute façon, même si certains sénégalais sont encore réticents à vivre en hauteur, un jour où l'autre et surtout à Dakar, la réponse à la demande de logement, ce sera la construction en hauteur. Et pour que ceci soit organisé de façon efficiente, il faut que les populations qui résident dans ces immeubles puissent vivre en toute harmonie et c'est dans le cadre de l'organisation de cette co-propriété d'immeubles que cela pourra se trouver. Donc le projet de décret est en cours de préparation. Pour appliquer l'ensemble de cette politique d'habitat, le Gouvernement s'est toujours appuyé sur des sociétés publiques, la SNHLM, la Sicap, qui sont de vieilles structures dont je parlerai tout à l'heure pour répondre à certaines questions, mais il y a de plus en plus un encouragement à la promotion immobilière privée, à travers l'intervention d'un certain nombre d'opérateurs sénégalais. Il y a aussi encouragement à la création de coopératives, parce que les coopératives constituent un cadre et une bonne réponse à la demande de logement social dans la mesure où elles regroupent des structures ayant des affinités et susceptibles, par leur solidarité, de dégager une épargne pour arriver à construire des logements pour leurs membres. Nous comptons aujourd'hui près de 200 coopératives déjà créées, l'épargne collectée correspondante atteint 9 milliards,

elle est logée au niveau de la BHS qui, dans le cadre de la politique de l'habitat, constitue un instrument privilégié qui nous a déjà donné beaucoup de satisfactions.

Dans l'application de cette politique dont je viens de rappeler quelques lignes, nous rencontrons un certain nombre de contraintes qui sont apparues à travers certaines interventions, soit dans les commissions, soit reprises ici, et que je voudrais rappeler pour que nous les tenions en compte dans notre démarche. Ces contraintes, c'est d'abord la forte urbanisation de notre pays. Il faut savoir que le Sénégal, aujourd'hui, fait partie des pays les plus urbanisés en Afrique, en particulier en Afrique de l'Ouest. Son taux d'urbanisation atteint 45 %, ce qui est élevé pour un pays en voie de développement comme le nôtre. Et autant le taux d'urbanisation est élevé, autant la réponse qu'on doit apporter au problème d'urbanisation doit être pertinente et en adéquation avec les moyens nécessaires pour y arriver. Et dans ce taux de 45 %, la ville de Dakar compte pour 55 %. Les urbanistes d'ailleurs disent que le Sénégal est un pays où il y a une grosse tête qui regroupe toute la population. Donc une bonne partie de la population est dans la ville de Dakar et je pense que ceci est à prendre en compte dans la prestation des efforts et dans toutes les actions que nous faisons pour arriver à régler nos problèmes d'urbanisation.

La deuxième contrainte, c'est le taux d'accroissement élevé de nos villes. Il est en moyenne de 3,78 % selon les statisticiens, et cela s'explique par le taux démographique graphique de notre population qui est déjà élevé mais aussi par la migration. L'attrait qu'exercent les villes sur la campagne fait que quelquefois, les populations se déplacent pour venir s'installer en ville. On a noté que parmi les villes en dehors de Dakar, celles qui sont les plus attractives sont : Richard Toll qui est une ville industrielle au taux de croissance très élevé, Touba qui est une ville capitale religieuse, ville de pèlerinage, c'est également Darou Mousty, comme le Député Modou DIAGNE l'a dit. Darou Mousty est effectivement la deuxième ville en population, de la région de Louga, contrairement à ce que l'on pourrait penser. C'est pourquoi nous l'avons retenue comme centre d'intérêt dans les actions à définir en matière d'urbanisme au point que nous y avons tenu, au cours de l'année 1999, un CRD spécial au cours duquel, non seulement nous avons abordé les problèmes qui la concernent, mais aussi tous les problèmes de la région. Le site c'était Darou Mousty, mais l'ordre du jour, c'était l'ensemble des problèmes d'urbanisation de la région. Et nous pensons que les réponses qu'il faut pour régler Darou Mousty, nous pourrions les trouver une à une avec les moyens qui nous seront mis à disposition par le Gouvernement. En particulier, nous avons un programme de lotissements que nous avons arrêté. Nous avons également préparé un projet pour prendre en compte l'ensemble des problèmes spécifiques à Darou Mousty en tant que ville de pèlerinage, ville qui attire un certain nombre de jeunes, et tous les problèmes qui y sont relatifs.

La troisième contrainte, c'est l'importance de l'habitat irrégulier, en particulier à Dakar. Mais Dakar n'en a pas le monopole, il existe d'autres villes au sein desquelles il y a eu des installations anarchiques qui ont précédé la planification, et ceci nous pose beaucoup de difficultés.

La quatrième contrainte, c'est l'amenuisement des réserves foncières, en particulier à Dakar, alors que la demande en logements est importante au niveau de notre capitale. Donc, il faut trouver la réponse à la diminution des réserves foncières, car c'est un déplacement de l'habitat vers le centre, donc dans le département de Pikine vers l'Est, dans le département de Rufisque. Les raisons à partir desquelles on peut satisfaire cette évolution, c'est la mise en place d'infrastructure, infrastructures routières. Il est prévu de prolonger la VDN pour l'amener jusqu'à Diamniadio ; les études sont en cours. Il est prévu également l'autoroute Dakar-Thiès. Il est même envisagé des dessertes ferroviaires et des voies transversales pour permettre aux populations de se déplacer de façon correcte sans difficultés particulières.

Pour les autres contraintes, il y a le coût élevé de la construction. Certains députés l'ont abordé et ont cité, en particulier, le ciment. Mais il n'y a pas que le ciment, le coût élevé de la construction procède d'abord du coût élevé des terrains, plus ils sont rares, plus ils sont sujet à spéculation. A tout cela il faut ajouter le prix élevé des autres matériaux de construction, les difficultés de financement et l'absence de ressources longues pour permettre des crédits à long terme à conditions douces permettant d'amortir sur une longue période et d'avoir à supporter des échéances relativement courtes. Il y a aussi une autre contrainte que nous avons examinée, de façon approfondie, il y a quelques jours, sous la présidence du Premier Ministre. Il s'agit des procédures lentes, c'est la multiplication des intervenants et cela pose problème. Il faut arriver à raccourcir les délais, pour que entre l'intention de construire et la remise des clefs, que le délai ne soit pas trop long pour entraîner des surcoûts que nous n'avons à nous imposer.

Nous avons aussi noté comme contrainte, l'indiscipline qui fait que souvent, il y a des sénégalais qui pensent que par le fait accompli, ils peuvent s'installer durablement, sachant qu'ils n'ont ni droit, ni titre sur un terrain, et sachant que de toute façon, une autorisation de construire ne leur sera pas délivrée tant qu'ils n'ont pas les éléments préalables pour y parvenir. Ils s'installent, ils construisent, quand ils reçoivent des sommations, ils n'obtempèrent pas, quand il y a un suivi rapproché ils construisent de nuit et ensuite ils reviennent dire qu'on a démolit leur constructions. Je pense qu'il faut que nous sachions nous en tenir à ce qui est strictement autorisé, et qu'avant de consentir des efforts aussi importants, qu'on sache comment le faire donc avoir toutes les informations. D'ailleurs le Gouvernement a mis en place une commission nationale de

discipline présidée par le Premier Ministre pour prendre en compte tous ces éléments avec des démembrements au niveau des fonctionnaires, qui se réunit hebdomadairement pour faire face à tous les types de problème de cette nature, pour, non seulement être sur le terrain et arriver à faire les vérifications, mais aussi faire la communication qui s'impose. Les moyens seront donnés aux différents services qui interviennent pour améliorer le contrôle, et le suivi.

Voilà donc les contraintes. Je voudrais pour terminer, rappeler quels sont les grands chantiers que nous sommes en train de réaliser conformément aux instructions du Gouvernement.

D'abord, pour Dakar, nous avons l'ambition à l'horizon 2025, d'en faire ce que certains ont repris d'ailleurs dans leur intervention, une capitale où il fait bon vivre, une capitale où seront présentes toutes les facettes permettant à cette capitale de jouer son rôle en matière économique, en matière culturelle, en matière sociale, en matière touristique, bref faire de Dakar, certainement l'une des meilleures capitales si ce n'est du monde en tout cas de l'Afrique et en particulier de l'Afrique de l'Ouest. S'il y a des nostalgiques de ce que Dakar était du temps de l'AOF, nous voulons faire mieux, nous voulons que notre capitale, par l'aspect qu'elle présente, par le cadre de vie qui sera organisé, arrive à être une capitale digne de ce nom. Nous avons, pour se faire, préparé un plan directeur d'urbanisme horizon 2025, dont les termes de références ont été définis, l'appel d'offres est lancé et sera dépouillé dans quelques jours. Nous voulons sur cette page, en relation avec les collectivités locales, l'ensemble des collectivités locales de Dakar, faire en sorte que nous réglions tous les problèmes.

En appui à cela, nous avons déjà préparé des plans d'urbanisme de détail pour prendre en compte certaines spécificités qui ne peuvent même pas attendre que l'on termine cette définition du plan directeur d'urbanisme parce que ce sont des sites privilégiés dont il est urgent de procéder à l'aménagement. Un plan d'urbanisme de détail est en cours de préparation, c'est le camp de Thiaroye. Un plan est en préparation, et je profite de ce passage d'ailleurs pour confirmer qu'un hôpital y sera édifié ainsi qu'un lycée et d'autres services. Il y a Diamniadio dont le plan d'urbanisme de détail est prêt, et Diamniadio c'est un centre d'éclatement, pour tout ce qui entre à Dakar et tout ce qui en sort avec toutes les infrastructures et tous les services qui devront y être dispensés.

Le chantier de la restructuration de Pikine. J'en ai parlé. Les aménagements. La zone d'aménagement concerté de Mbao et aussi l'aménagement du troisième projet Parcelles assainies de la SN-HLM qui est localisé à l'Est de Mbao entre Mbao et Rufisque où nous espérons réaliser près de 23 000 parcelles. Il y a l'aménagement de la VDN déjà achevée et la poursuite de la VDN qui n'est pas

encore construite. Il y a l'aménagement des corniches Est et Ouest dans le cadre des groupes de travail qui sont en œuvre au niveau du Gouvernement. Et l'un des projets les plus importants que je voudrais souligner à votre attention, c'est l'aménagement de la Niayes. Parce qu'au cours de l'une des commissions, un long débat s'est instauré sur les espaces verts, et certains avaient mis l'accent sur la nécessité de préserver ces espaces verts naturels qui existent et le rapport en fait état. Nous avons répondu que non seulement nous voulons les préserver, mais que nous avons un projet déjà ficelé pour les Niayes dont nous sommes en train de rechercher le financement qui nous permettra certainement de le mettre dans l'état où toutes les populations pourrons en profiter, qu'il s'agisse pour la partie agricole, qui peut être à ce niveau, de la partie Loisirs ou des plantations d'arbres pour la fraîcheur de notre capitale et tout ce qui est connexe à l'aménagement des Niayes.

Nous avons enfin un projet de rénovation de Dakar Plateau et Dakar- Médina, puisque Dakar Plateau renferme de vieilles bâtisses à certains endroits et dans d'autres, il y a même un corps de vieilles baraques dont la présence jure avec l'état d'une capitale comme la nôtre. C'est pourquoi, nous avons défini un projet de rénovation du plateau dont nous sommes en train de rénover les contours pour que en relation avec les collectivités locales, nous puissions lancer la rénovation de celui-ci.

Voilà Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Députés, quelques éléments d'ordre général, que je voulais évoquer au début de mon intervention, avant de commencer à répondre point par point à ceux qui ont pris la parole pour le cas échéant répondre ou faire des commentaires par rapport à ce que j'ai entendu.

Le Député Sanou DIONE m'a posé deux questions. Concernant le terrain de football, c'est une information que je n'avais pas. Je prends note et je suis d'accord pour approcher les deux parties et favoriser une concertation, pour voir si dans la concertation il est possible de trouver une réponse . Je pense que c'est la meilleure solution.

Pour l'élargissement de l'autoroute, des dispositions sont déjà prises dans le cadre la commission de la discipline nationale. Je pense que là, nous veillons au grain pour que les occupations irrégulières ne se poursuivent pas.

Le député Bocar KANE a parlé des inondations. Pour cette affaire, nous parlons tous le même langage, au moins, sur un point. Nous sommes tous satisfaits et nous remercions Dieu de nous avoir gratifiés de l'hivernage que nous avons eu. Nous le prions aussi de continuer pour que les sénégalais, chacun en ce qui le concerne, puisse en profiter. Nous allons aussi faire face aux inconvénients là où

ils s'exprimeront dans le cadre notamment, des résidences des habitats. Et j'ai un avantage, par rapport à certains : c'est que j'ai grandi à Dakar, et je connais un peu le site. Je connais le chemin de l'eau, mais il y a des sénégalais qui, au fil de la sécheresse, se sont implantés à des niveaux où de toutes façons, on ne peut pas édifier. Ce sont des zones comme disent les urbanistes, non edificandi. Le moment venu, quand l'eau reprendra sa place il y aura des inconvénients.

Maintenant comment leur faire face ? Je pense que si l'occupation de l'eau n'est pas durable, il faut faire en sorte de l'évacuer et permettre de retrouver une vie normale, ce à quoi le Gouvernement est en train de s'atteler à travers une commission qui était mise sur pied, depuis quelque temps. Elle a fait même l'objet de réunions présidées par le Premier Ministre, et durant pour lesquelles un certain nombre de moyens ont été dégagés soit pour secourir les populations en matière de vivres, soit pour améliorer leur existence du point de vue habitat, ou alors pour les différents pompages qui sont nécessaires. Il y a un budget important au-delà de ce que les communes ont déjà fait qui a été arrêté. Je pense qu'avec cela, nous pouvons amoindrir les inconvénients encourus par les populations et à long terme s'il faut, déplacer des populations qui sont sur un site non edificandi. Je crois qu'il faut envisager de les déplacer pour les mettre dans un site où elles n'auront pas à subir ces désagréments. D'ailleurs Gounass, Thiaroye sur mer et Guinaw Rail font partie du site visé par le projet de restructuration et de régularisation. Nous pensons que par les actions qui seront mises en œuvres à ce niveau les aspects assainissement et ouverture de voies permettront largement de diminuer les inconvénients que l'on pouvait noter.

Je suis d'accord avec vous maintenant que la situation est dramatique et que les populations souffrent ; mais il faut qu'ensemble, nous fassions des efforts pour les assister et arriver à diminuer leurs souffrances.

Pour le réseau routier de la SONATEL, je prends bonne note. J'en discuterai avec mon collègue de l'Équipement et des Transports terrestres. Et je note qu'à ce niveau, il y a une observation que je partage avec le député Aïdara SYLLA selon lequel c'est moins une société qui a commandité les travaux que l'entreprise qui a réalisé les travaux elle-même qui, quelquefois, ne va pas jusqu'au bout. Donc nous allons actionner tous les mécanismes pour que la chaussée retrouve son état normal.

Concernant Mbeubeuss, dans le cadre du Plan directeur de l'urbanisme, il sera tenu compte de la nécessaire localisation des déversements d'ordures à un niveau où elles ne gênent pas l'habitation. Mais il y a que le Gouvernement a un projet, une usine de traitement des ordures ménagères et si celle-là est fonctionnelle, je pense que Mbeubeuss, tel qu'il existe, ne connaîtra plus le

même visage, et nous pourrions certainement arriver à diminuer les inconvénients que les populations encourent.

Je note aussi que vous avez dit que sur le décret portant tarif des terrains est de 1988, ce qui est exact. Cela peut être examiné pour vous, et s'il y a des avantages, je pense que cela sera fait.

J'arrive au député Seynabou WADE qui a parlé des démolitions de Dalifort pour lesquelles d'ailleurs, j'ai donné des réponses. Je suis d'accord qu'il faut améliorer les informations et le Gouvernement a arrêté un certain nombre de mesures pour une communication encore plus intense en direction des populations. Le Ministère de l'Urbanisme, lui-même, est en train de réfléchir pour, davantage, faire connaître toute la réglementation, toute la législation se rapportant à la gestion foncière pour que nul n'en ignore. Encore que les juristes ont l'habitude de dire que, nul n'est sensé ignorer la loi. Mais nous sommes des éducateurs, et nous devons aider les populations à être dans des conditions où elles ont le moins de risques possible. Y aura-t-il des compensations ? Je ne peux pas vous répondre à ce stade. Je prends note de la question. Si j'ai une réponse à donner, je vous la ferai parvenir.

Monsieur Ibrahima MENDY, je suis désolé. Je croyais vous avoir reçu dans mon bureau une fois. Peut-être que je me trompe. (rires) Merci beaucoup.

Monsieur Yéro DEH n'a pas achevé son intervention.

Nous sommes en train de réfléchir sur les problèmes qui se posent le long de la vallée, dans toute leur dimension. Pour ce qui me concerne, c'est la dimension de la planification de l'espace, de l'implantation des habitations, qu'il s'agisse de villages, de villes ou du tracé des routes, en un mot, l'aménagement de l'espace pour les habitations et les déplacements. Et pour toutes les informations nous permettant de prendre en compte ce problème et de le gérer à long terme, nous sommes preneurs ; donc nous sommes attentifs à tout ce qui pourrait être dit là-dessus.

Je note cependant que déjà, il y a un chemin qui a été parcouru à travers ce que nous avons vécu au cours de cet hivernage. Le fleuve n'est plus dragué ! Je ne sais pas je vais vérifier. En tout cas, le dragage facilite l'évacuation de l'eau, les dépressions qui sont bouchées, je note également. Mais il y a une qui n'est pas bouchée, c'est le lac de Guiers qui alimente la vallée du Ferlo. Vous avez parlé de vallées fossiles mais je pense que peut-être d'autres ne sont pas ouvertes. Mais celle du Ferlo, sur plus de 150 km, est une réalité. C'est une réalité en matière d'eau, en matière d'agriculture, pour l'alimentation et l'abreuvement du bétail. Il y a même un petit inconvénient que nous avons commencé à noter

parce qu'il y a beaucoup d'eau : c'est que la traversée pose problème et il n'y a que deux passages. L'un c'est la digue de Keur Momar Sarr et l'autre c'est un ponceau qui se trouve quelque part du côté de Mboula mais qui a été détruit par l'eau, d'ailleurs les populations font de longues distances pour contourner. Mais je pense que cette vallée fossile, aujourd'hui, pourrait faire école et s'il y a des dépressions à alimenter, peut-être qu'elles pourraient l'être pour que là aussi le bétail et les hommes puissent en profiter.

Moustapha Cissé LO, j'ai parlé de la VDN ; donc elle va être prolongée, aménagée là où elle est déjà construite.

Le PDU de Touba, où en sommes-nous. Nous avons répondu en commission des Finances et même en commission technique, pour dire que l'expert a terminé son travail. Il a déposé son rapport qui n'a pas donné totale satisfaction à mes services qui lui ont fait des observations, qu'il est en train de corriger. Quand cette correction sera faite, le plan sera terminé, et fera l'objet d'approbation. Mais c'est un plan qui doit être suivi d'aménagements pour l'assainissement, pour l'alimentation en eau, pour l'extension électrique, pour les voies et réseaux divers. Cela n'est pas du ressort de l'urbanisme mais en relation avec les autres départements, nous prendrons les dispositions parce que c'est une ville qui fait l'objet d'attention de tout le Gouvernement et de tous les sénégalais, d'une manière générale. Donc, sur ce plan, vos préoccupations sont bien prises en compte.

La réponse aux difficultés que vous avez citées pour l'infiltration c'est l'assainissement. Il faut des canalisations pour drainer l'eau et pouvoir l'évacuer, donc il faut un plan directeur d'assainissement.

Monsieur le député Daour NDIAYE a parlé de l'attribution des terrains aux députés, question qui a été abordée en commission. J'ai répondu, j'ai dit que je n'ai pas trouvé cela scandaleux parce que les députés sont des citoyens comme les autres sénégalais. Si dans le cadre de cette position ils veulent accéder, au même titre que n'importe quel autre citoyen, à des parcelles, je pense que s'ils suivent le chemin, ils les auront comme n'importe quel autre citoyen. Je ne pense pas qu'ils aient demandé à avoir un statut privilégié en tant que députés. Ils ont demandé simplement à avoir des informations pour faire comme tout le monde et je trouve que cela est possible.

La loi sur le domaine national, j'ai répondu. Elle est générale, elle n'est pas que pour les Lébous, elle est valable pour tout le monde.

Le député Mamadou Saliou FALL a parlé de la SNHLM à Mbacké et à Touba Belel. Pour la SNHLM dans les localités rurales, on m'indique qu'il s'agit de

logement à faible valeur et cela pose des problèmes de solvabilité. La plupart des attributaires ont disparu et les logements sont squattés. Il y a des irréguliers dans les logements. D'ailleurs des procédures judiciaires ont été initiées pour la récupération de ces logements. Concernant le reliquat du terrain de la SNHLM de Touba, en accord avec le Khalife général, il a été restitué. La SNHLM ne peut donc plus se prévaloir de disposer d'un quelconque terrain. S'il y a nécessité de construire à Touba, il faut une nouvelle allocation de terrain et il faut une demande solvable. La SNHLM est disposée à examiner la question.

Le député Aly LO a parlé de l'habitat rural et de la SNHLM. D'une manière générale, la SICAP et la SNHLM sont disposées à intervenir dans les départements ou dans les régions sous réserve de pouvoir construire des logements à la portée des signataires éventuelles et sous réserve de la solvabilité des demandes. Donc, c'est une question sur laquelle elles sont prêtes à réfléchir. Quand je suis allé à Darou Mousty, le problème avait été posé. Il y avait un représentant de la SNHLM qui a répondu pour dire qu'il était disposé mais depuis lors, nous attendons d'être saisi pour déclencher le processus. Cela peut intéresser en particulier les émigrés, parce que dans ces localités, il y en a souvent qui ont les moyens financiers pour faire face à une situation comme celle-là. Donc la SICAP et la SNHLM sont disposées à faire quelque chose et même les promoteurs privés le sont.

Le problème général des limites entre villes et communautés rurales se pose et il est posé à plusieurs rencontres. J'ai assisté à des réunions d'administration où le problème est posé ; j'ai assisté aussi à des concertations.

Quelle réponse faut-il donner ? Je pense qu'il faut organiser une concertation entre les collectivités locales sollicitées et les collectivités locales demandeuses pour trouver un terrain d'entente, puisque on ne peut pas imposer à une communauté rurale de céder une partie de son territoire. Voilà la réponse générale.

Ce qu'on peut dire aussi, c'est que les limites sont des limites administratives qui ont été tracées pour la gestion de la vie des populations dans les localités considérées. Mais les populations peuvent s'installer là où elles veulent résider. Rien n'empêche à la limite d'une commune qu'une nouvelle agglomération se crée. La seule différence c'est que l'adresse de l'agglomération ne sera pas la ville dont elle vient mais le territoire sur lequel elle s'est implantée. Je pense que dans la concertation on peut régler cela. Il faut simplement faire en sorte que les gens puissent s'installer et vivre décemment dans le cadre d'agglomérations organisées, et je pense qu'on va y arriver.

Pour Madame Ndèye Khoudia KHOLLE NDIAYE, à propos de la machine brésilienne, nous avons pris note quand la question a été évoquée en commission des finances. L'année dernière, quand la question m'avait été posée, je n'avais pas vu le matériel ; entre temps, je l'ai vu, et il était en bon état. Il y a des demandes en dehors de la vôtre. Nous sommes prêts à les examiner pour que, dans le cadre de son utilisation, vous puissiez faire face à vos objectifs de construction de logements à moindre coût, avec des logements adaptés.

Les logements SICAP qui ne sont pas encore attribués, ne le sont pas parce qu'il y a des problèmes d'assainissement qui ne sont pas encore réglés pour les rendre habitables. Mais c'est en bonne voie, et je pense que dans quelques jours, cette difficulté sera surmontée et ils seront attribués normalement.

Concernant les baux, votre compréhension est la bonne, Madame le Député. Un bail, c'est pour une durée, sous réserve de mise en valeur. Si la mise en valeur n'est pas faite dans le délai de l'acte qui a attribué le bail, en principe le bail doit être retiré. Maintenant, il faudrait peut-être voir cela avec le ministère des finances. Mais nous sommes au courant de votre désir d'implanter un Super Marché. Nous sommes prêts à vous assister pour pouvoir l'implanter dans votre ville qui a besoin d'être restructurée, quelque part dans certains de ses quartiers.

A propos de l'observation sur la DSEPB, je ne fais pas de commentaire, la construction, c'est le ministère de l'Habitat.

Monsieur Oumar NDIAYE aussi, a posé un problème spécifique à Mbacké. Je vais procéder aux vérifications. On m'a fait une petite fiche là-dessus pour me rappeler la réglementation. Mais je note, et après vérification je vous informerai.

Monsieur Michel SAMBOU, le FAHU n'a pas encore été alimenté, mais cette année, nous sommes plus heureux que l'année dernière, et j'en profite pour regarder du côté du Ministre du Budget. Nous avons des dotations plus conséquentes dans le budget consolidé d'investissement pour faire face aux opérations d'urbanisme. Les études générales, l'urbanisme opérationnel et l'architecture, les monuments historiques : nous sommes quand même mieux dotés que l'année dernière mais nous sommes malgré tout loin du compte. Et je crois que vous pouvez continuer à nous appuyer pour que encore, l'année prochaine nous soyons mieux dotés pour pouvoir assister les communes. Parce que les communes n'ont pas la possibilité de procéder aux aménagements à l'état actuel de leurs ressources. Il faut donc que l'Etat, si on veut arriver à un logement à un prix abordable, prenne en charge certains investissements de voiries, réseaux divers, certains aménagements qui arrivent à rendre le logement plus accessible. Vous êtes revenu comme d'habitude, sur la préoccupation du ciment sans le dire. Je vous donnerais la même réponse. Je vais me rapprocher

de mon collègue du commerce pour que nous regardions cette question. C'est un problème complexe mais de toute façon c'est fait pour l'essence, pourquoi pas pour le ciment ? Mais je ne peux pas vous répondre, ce n'est pas de mon ressort. Je note la question et nous continuons à nous concerter.

Pour l'adressage, la mission que vous attendez sera sur le terrain dans les prochains jours. Il n'y a aucun changement par rapport à ce que vous avez dit. Le processus est en cours, l'adressage est une action conduite en coopération avec la Mission Française de Coopération et d'Action Culturelle, parce que nous voulons améliorer cette forme de localisation des populations pour que toutes les informations puissent être véhiculées sans risque d'erreur.

Monsieur le député Papa LO, j'ai pris bonne note pour ce qui est de la SN HLM. Devant la construction en hauteur, il y a les deux thèses. Certains sénégalais disent non, n'habitent pas en hauteur, mais d'autres préfèrent la hauteur surtout les jeunes couples et ceux qui ont déjà vécu dans les pays développés. Ils ne veulent pas être très loin, parce que celui qui ne veut pas vivre en appartement il est obligé d'aller loin du centre ville, loin des services. Donc nous allons essayer de conduire les deux, construire des villas là où c'est possible pour faire face à la demande qui se présente mais de plus en plus aussi chaque fois que de besoins construire en hauteur et réglementer en conséquence. C'est pourquoi nous avons prévu la copropriété.

L'Hôpital de Thiaroye est prévu au camp. Donc Thiaroye aura un hôpital, un lycée, et la gendarmerie sera mieux localisée. Il y a tout un plan d'aménagement qui permettra de créer un poumon au centre de Pikine prenant en compte tous les services qui sont nécessaires pour une ville de cette importance.

Monsieur El Hadj Mansour TAMBEDOU, la concertation avec la Sicap, nous allons essayer de la conduire. Les inondations de Pikine nous en avons parlé ainsi que de la Sonatel, et je me félicite aussi de cette bonne collaboration entre collectivité locale et ministère de l'urbanisme. Je le réitère parce que c'est dans le cadre de cette concertation permanente et de la solidarité qu'on pourra arriver à régler les problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Monsieur Alioune Aïdara SYLLA, je voudrais vous préciser que pour les émigrés, nous avons quand même plusieurs actions déjà engagées. D'abord au niveau du Ministère des affaires étrangères et des sénégalais de l'extérieur, il y a une cellule de concertation qui nous permet, en relation avec eux, d'être en contact avec l'essentiel des émigrés à travers les différents pays où ils sont représentés. Et nous avons aussi des coopératives d'émigrés qui existent déjà, qui ont reçu des attributions et qui ont même construit des logements à des émigrés en Italie, qui sont du côté de la PIROTECHNIE. Nous avons, au niveau

de la ZAC de Mbao fait une attribution, il y a d'autres émigrés qui sont aussi attributaires et nous les encourageons à créer des coopératives parce que c'est dans ce cadre qu'ils l'ont l'occasion de pouvoir, en relation avec la Banque de l'Habitat et notre département, d'accéder aux réserves foncières et procéder aux constructions. Nous avons un organisme qui les assiste : c'est le Bureau d'Assistance pour l'Habitat Social, (le BAHSO) et avec qui, certains sont en contact. Maintenant cette information n'est pas suffisante, il faut la démultiplier et nous éditons un guide pour l'information des coopératives que nous allons ventiler à travers toutes nos missions diplomatiques pour que les émigrés qui sont intéressés, puissent pouvoir régler leur problème.

Les chaussées, j'en ai parlé, Monsieur le député Modou DIAGNE, l'intervention sur le plan local j'y ai répondu. Pour Darou mousty, je pense que je peux me limiter à ce que j'ai dit. Sur le plan général, vous dites général mais c'est particulier, puisque vous parlez de la Sicap et vous intervenez même sur des questions qui ne doivent pas être évoquées ici, puisque nous sommes à l'Assemblée nationale dans le cadre de l'examen du budget du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat. Je pense qu'il faut se suffire de parler des problèmes qui se posent au ministère et la Sicap est une structure de ce dernier, société anonyme à participation publique majoritaire avec un Directeur nommé par le Conseil d'Administration sur proposition du Gouvernement, Gouvernement qui décide de privatiser une société dont l'Etat est propriétaire ; où est le problème ? Je m'arrête là.

Monsieur Oumar COLY, je pense que vous avez donc parlé de la LDV, je suis tout à fait en phase avec vous et nous allons chercher les moyens ensemble. Avec votre appui, je pense que c'est déjà bien parti parce qu'il y a la dotation qui fait 900 et quelque millions au total le tiers est déjà libéré puisque l'Etat a versé 200 millions, la Commune de Dakar 20 millions et d'autres partenaires ont aussi versé. Nous sommes à 221 millions je crois. Il y a le partenaire allemand qui va nous accorder un financement de 3 milliards 500 millions pour toutes les actions, et ceci est une première étape parce que nous ne voulons pas nous arrêter, nous voulons que Pikine soit le deuxième pallier, étant entendu que le premier a été Dalifort qui a bien réussi. Si nous réussissons à un niveau encore plus important comme cela peut l'être pour Pikine, nous pourrions démultiplier, parce que nous voulons restructurer et régulariser le maximum d'habitations, tant en ce qui concerne la ville de Dakar, que pour les autres villes, mais en même temps, lutter pour qu'il y ait le moins possible d'habitats irréguliers.

Voilà un peu quel est notre démarche. Monsieur le député Cheikh SECK, j'ai parlé des émigrés et de l'encadrement. Pour le logement en hauteur, je pense que la propriété est organisée. On ne peut pas dire en bas c'est le propriétaire, en haut c'est l'étage, parce que c'est difficile.

Pour la loi d'orientation foncière, nous avons suivi au début de la réflexion dans le cadre du gouvernement, nous avons les informations qu'il faut.

Pour Diamniadio également, le décret portant mesure de sauvegarde a été pris à temps et a été porté à la connaissance de toutes les personnes concernées. Maintenant les spéculateurs invétérés, s'ils continuent subiront les conséquences.

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les députés, ce que je voulais donner comme élément de réponse en espérant n'avoir rien oublié mais si tel était le cas, je suis prêt à reprendre la parole pour me compléter.
Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, vous avez été complet.
S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons donc considérer les débats comme clos.

Monsieur le Rapporteur, je vous donne la parole pour l'examen des chapitres du budget.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR

Je vous remercie, Monsieur le Président.

<u>CHAPITRE 461 :</u>	PERSONNEL	
Dotations 1999		609.085.000
Services votés		568.962.000
Mesures nouvelles		0
TOTAL DU CHAPITRE		568.962.000
Contre 609.085.000 pour la gestion en cours.		

Monsieur le Président

Il n'y a pas d'observations sur le chapitre 461 ?
Je mets aux voix le chapitre 461

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?
Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?
L'Assemblée a adopté.

Monsieur le Rapporteur

<u>CHAPITRE 462 :</u>	MATERIEL		
Dotations 1999		101.833.000	
Services votés			101.833.000
Mesures nouvelles			30.922.000
TOTAL DU CHAPITRE			132.755.000
Contre 101.833.000 pour la gestion en cours.			

Monsieur le Président

Il n'y a pas d'observations sur le chapitre 462 ?
Je mets aux voix le chapitre 462

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?
Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?
L'Assemblée a adopté.

Monsieur le Rapporteur

<u>CHAPITRE 463</u>	ENTRETIEN		
Dotations 1999		5.466.000	
Service votés			5.466.000
Mesures nouvelles			3.000.000
TOTAL DU CHAPITRE			8.466.000
Contre 5.466.000 pour la gestion en cours.			

Monsieur le Président

Il n'y a pas d'observations sur le chapitre 463 ?
Je mets aux voix le chapitre 463

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?
Quels sont ceux qui sont pour contre son adoption ?
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?
L'Assemblée a adopté.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre prestation.

Nous allons donc poursuivre nos travaux avec le Ministère de l'Elevage. Il y aura changement de présidence dans cinq minutes.